



Grand-Duché de Luxembourg
Ministère d'État

Bulletin de documentation

SOMMAIRE

La visite d'Etat de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en Irlande	1
La visite de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, en République Populaire de Chine	5
Visite de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, en République Fédérale d'Allemagne	10
La 40 ^e Foire Internationale de Luxembourg – Discours de Madame Colette Flesch, Vice-Président du Gouvernement, Ministre de l'Economie et des Classes Moyennes	12
La session ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord à Luxembourg	17
La Conférence au sommet de l'OTAN à Bonn	22
Le 25 ^e anniversaire du Conseil interparlementaire consultatif de Benelux	27
La politique économique du Grand-Duché de Luxembourg vue par l'OCDE	30
Les résultats de l'année 1981 du port de Mertert	32

1982

11 Juin

Service Information et Presse
Luxembourg - 10, boulevard Roosevelt

La visite d'Etat de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en Irlande

Du 2 au 4 juin 1982 Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont effectué une visite d'Etat en Irlande à l'invitation de Son Excellence Monsieur Patrick Hillery, Président d'Irlande.

Les Souverains qui étaient accompagnés de Madame Colette Flesch, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères, ont été accueillis à l'aéroport de Dublin par Monsieur Patrick Hillery, Président d'Irlande, et Madame Hillery. Après la présentation de Monsieur Charles Haughey, Premier Ministre et de Madame Haughey, de Monsieur Gerard Collins, Ministre des Affaires étrangères et de Madame Collins et d'autres personnalités irlandaises, la suite luxembourgeoise a été présentée: Monsieur Christian Calmes, Maréchal de la Cour, Monsieur Roger Hastert, Ambassadeur du Grand-Duché en Irlande, Monsieur Jean Wagner, Secrétaire Général du Ministère des Affaires étrangères, Madame Félix Meyers, Dame d'Honneur de S.A.R. la Grande-Duchesse, Monsieur Germain Frantz, Chambellan de S.A.R. le Grand-Duc, Monsieur Julien Alex, Chef du Protocole, Monsieur André Claude, Directeur du Service Information et Presse, le Lieutenant-Colonel Eugène Meunier, Aide de Camp de S.A.R. le Grand-Duc, Monsieur Hubert Wurth, chef de Cabinet du Ministre des Affaires étrangères, le docteur Emile Gretsche, Médecin de la Cour, le Major Léandre Mignon, Aide Camp, et Monsieur François Hallé, Commissaire de la Cour.

Après l'exécution des hymnes nationaux le Grand-Duc passa en revue les troupes. Ensuite le Président Hillery et ses hôtes luxembourgeois se sont rendus à la résidence du Président d'Irlande. Après une entrevue avec le Président Hillery on s'est rendu dans le parc de la résidence, où le Grand-Duc a planté un chêne luxembourgeois.

Un déjeuner fut ensuite offert par le Premier Ministre d'Irlande en l'honneur de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au Ministère des Affaires Etrangères Iveagh House. Au cours de ce déjeuner des allocutions furent prononcées par Monsieur Charles Haughey, Premier Ministre d'Irlande, et par Son Altesse Royale le Grand-Duc. Nous reproduisons ci-après le texte de ces discours.

Allocution du Premier Ministre d'Irlande

Your Royal Highnesses, Madam Flesch, Excellencies, Ladies and Gentlemen, May I on behalf of the

Government and myself extend to Your Royal Highnesses a very warm welcome to Ireland.

Cuireann Rialtas na hÉireann fáilte chroíúil romhaibh. Is maith is eol dúinn an dlúth-chairdeas idir ár dá dtír.

History is sprinkled with connections between our two countries. However, the close community of interests which now exists between Ireland and Luxembourg is a recent development. Over the centuries many of my countrymen, from different walks of life, have made their way to your country. But inevitably, through the years, the direct contacts between our peoples were limited.

Luxembourg is landlocked in the heartland of Europe. Ireland is an island on the edge of the continent. Your territory formed part of the Roman Empire while the Celts in Ireland remained unconquered. Since then Luxembourg has been caught up in the fluctuating struggles of the major powers in Europe. Ireland has been related only periodically and incidentally to the continental wars.

Of course, as two small countries, proud of our heritage and our identity, there are similarities in our historical experience but it is only since Ireland joined the European Community that our relationship has been based on closely shared economic and political interests and on common hopes and aspirations for our peoples and for the nations of Europe. We are conscious in Ireland of the constructive role which Luxembourg has played from the very beginning in the establishment and in the development of the European Communities.

As early as the 1940's Luxembourg had shown its commitment to international economic cooperation by joining with Belgium and the Netherlands in the Benelux organisation. After that beginning there emerged, first the European Coal and Steel Community in 1952 (with, of course, its headquarters in Luxembourg) and after that the European Communities which are still evolving and which could become the most potent and important international organisation the world has yet seen.

Among the father figures of the European Communities the name of Luxembourg's great and gallant Joseph Bech will always be remembered with particular affection.

Whatever the present inadequacies of the EEC and however far we still may be from achieving the ideal of a truly united Europe, it is already clear that the European Communities are here to stay. The lar-

ger Member States find membership of the EEC advantageous, the smaller States find membership indispensable. It is hardly surprising, therefore, that both Ireland and Luxembourg have made – and continue to make – a larger than proportionate contribution to the not always smooth growth of the European Communities.

The fact that, in terms of population, we are the two smallest Member States of the Community is more than a historical and geographical fact. It is also a significant political reality which leads us to share a perception of the importance of preserving the fundamental principles of the Community, of respecting its institutions and of developing its policies. The smaller Member States, far from constituting a weakness of the Community, are its very strength.

Even for the larger Member States the Community is a necessity since the real strength of all of us in the Community, in this world of growing problems and increasing threats, is to act together in accordance with the spirit of the Treaties.

Luxembourg has always been and remains today not only a friendly and reliable partner of Ireland but an example to all Member States in its commitment to Europe and in its championing of the diplomatic virtues of cooperation, of compromise and of understanding for the point of view of others.

At the United Nations also, where Ireland is currently a member of the Security Council, Ireland and Luxembourg can and do work together to uphold the principles of that organisation. As small countries we realise more than many that the desire for the nations of the world together is not a vague hope but an increasingly urgent necessity.

The road from the Roman Empire to the Treaty of Rome, which has at last brought Ireland and Luxembourg closely together, has been a long one. Although the road ahead for Europe remains difficult, much has been achieved. Unity by force has given way to unity by choice. Many European swords have, if I may allude to the common agricultural policy to which both our countries are committed, been beaten into many ploughshares.

Your Highnesses, the Irish Government welcomes you warmly. We recognise in you and the people of Luxembourg, good friends of Ireland. Your visit recalls for us the bonds which exist between our peoples. We note with pleasure that the friendship between our countries is firm and strong and based on shared principles, a community of interests and common hopes for our future and for the future of Europe.

Allocution de Son Altesse Royale le Grand-Duc

Taoiseach,
Ladies and Gentlemen,

The Grand Duchess and I would like to thank you and the members of your Government for the warm and friendly reception we received on the day of our arrival in Ireland.

We are happy to spend a short time in these lovely surroundings, amongst so many personalities who bear the highest responsibilities in your country, active in the fields of politics, the judiciary, economics and culture.

The meeting of your Government with our Minister of Foreign Affairs, Madame Colette Flesch, is a guarantee that the days to come will certainly be used to strengthen our bilateral relations and our cooperation within the European Community, so important to our countries.

In the minds of many of us, the creation of Community institutions actually had given birth to the comforting illusion that, henceforth, crisis or economic and monetary difficulties would no longer have to be worried about by a single country, but would rather be shared by the Community as a whole which could then work and decide equitably in the interest of all and everyone.

But events always prove anew that illusions are dangerous and even vain, and that it doesn't help to keep them alive artificially. We know now – or, at least, we should understand – that a Community, whatever its scope, cannot be some kind of «deus ex machina» and that any solution we might find on the Community level can solve our national problems only insofar as each and everyone of us is willing to participate in the common effort.

It seems to me that being conscious of the fundamental necessity to tackle problems related to our national and common future with realism and clearness is especially imperative for the smaller countries – like ours, which often – and rightfully so – have stressed the importance of Community aims as a cornerstone of our foreign policy.

If I reiterate today our faith in the achievements of the Community, I also wish to tell you, Taoiseach, how highly my Government values the real friendship and the sincere understanding which has risen so spontaneously between Ireland and Luxembourg and their representatives. This friendship and understanding seems to me all the more valuable, as they are based upon the respect of our national identities.

Unfortunately, history has been harsh to this island, but knowing your past and your great contribution to our European common inheritance, knowing the moral and spiritual qualities of the Irish people, it is not only my wish, but my deepest conviction that peace and understanding will and must prevail on Irish soil.

Dans le courant de l'après-midi, Son Altesse Royale le Grand-Duc a déposé une couronne de fleurs au pied du Monument National irlandais au «Garden of Remembrance». Pendant ce temps la Grande-Duchesse visitait un hôpital pour enfants.

Le Grand-Duc a eu ensuite une entrevue avec le Président du Parlement et le Président du Sénat irlandais à «Leinster House».

En fin d'après-midi le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont visité le «National Museum» ainsi que la «St. Patrick's Cathedral».

Dans la soirée un dîner fut offert en l'honneur des hôtes luxembourgeois par le Président d'Irlande à Dublin Castle. Nous reproduisons ci-après les discours prononcés à cette occasion par le Président Hillery et par Son Altesse Royale le Grand-Duc.

Discours de Son Excellence le Président d'Irlande

A Mhórgacht Ríoga agus a chaire go léir.

Is mór an onóir agus an pléisiur dom é na murtha fáilte go hEirinn a chur roimh a mórgachtaí ríoga. Fearaim céad míle fáilte freisin roimh an gcomhlúadar céimiúil atá tagtha ina dteannta.

Is é mo ghruí go mbainfidh siad taitneamh as an seal a bheas siad linn agus go mbeidh cuimhne chaoin acu ar Eirinn ar fhilleadh ar Lucsamburg dóibh. Tá me lanchínnte go mbeidh fáilte mhór rompu áit ar bith a rachaidh siad fad a bheas siad in Eirinn.

Your Royal Highnesses,
Ladies and Gentlemen,

It is a very great honour and special pleasure for me to welcome to Ireland the first Luxembourg Head of State to visit our country. Your visit, Your Royal Highness, symbolises the warm friendship which has always existed between our peoples and takes place at a time when our relations are closer than they have been at any time in history.

The links which draw the people of Luxembourg and the people of Ireland together stretch back to our common celtic origins. Our experiences over the intervening centuries have been in many ways similar, the unyielding struggle of two peoples, small in numbers, but steadfast in their determination to retain their national pride and cultural identity in the face of adversity. We can both claim with pride that we have succeeded in our aim. In recent times our joint membership of the European Communities has drawn our countries more closely together in our common interest and shared hopes for the future.

In 1978 I had the honour of paying a State Visit to your beautiful country, and of enjoying your generous and warm hospitality and the memorable welcome which I received everywhere from your people. In setting foot in Ireland to-day, your Royal Highness, you are returning not only my visit, but that of so many Irish who over the centuries have made their way to your country and found happiness and peace and a new home in the lovely land of Luxembourg.

I recall for a moment the many Irish monks who left this island to spread the faith in Europe. I remember, too, the Wild Geese, the displaced and dispossessed Irish soldiers, who, in the words of the poet, «spread the grey wing upon every tide» and put their courage and their arms at the service of continental armies. I remember especially those of our people who have come to your country in more recent times, the considerable number of Irish men and Irish women who are working for the Institutions of the European Communities in Luxembourg and have been made feel at home among your people. I would like to express here our deep appreciation of the un-

failing friendship and support shown to Ireland by Luxembourg ever since we took the initial steps towards membership of the Communities.

We in Ireland are proud of the contribution made to the christianity and culture of Europe by our missionary monks. Of all those who carried the torch of faith and learning across Europe the best known in Luxembourg is St. Willibrord. The Basilica at Echternach which he established, and the manuscripts produced there in a style reminiscent of the ancient Irish manuscripts, testify to a sanctity and scholarship which bind our peoples eternally.

I do not know if the Irish spoken by our missionaries long ago was intelligible to the inhabitants of Luxembourg. I feel, too, Your Royal Highness, that few Irish today understand Luxembourgish. What we in Ireland do understand and admire is the vigorous commitment which your people have to your own language and the pride which you take in your native culture. We salute you for it.

Your Royal Highness, let me assure you that wherever you go in Ireland you will receive a most cordial welcome. On behalf of the people of Ireland, and on my own behalf I say, «céad míle fáilte go hEirinn». A hundred thousand welcomes to Ireland.

Discours de Son Altesse Royale le Grand-Duc

Mr. President,

The Grand Duchess and I are most impressed by the warm and spontaneous welcome we have received since our arrival on Irish soil this morning. We heard with great pleasure your kind words and we would like to tell you that we are fully conscious of the historical importance of the visit.

In September 1978, for the first time, an Irish Head of State came to Luxembourg on an official visit; today also for the first time, a Luxembourg Head of State is being received on Irish soil. I would like to express to you, Mr. President, in the name of the Luxembourg people and my own, our heartfelt gratitude for your invitation.

Until recent times, few contacts existed between Ireland and Luxembourg. But since your country applied for membership in the European Communities, these relations have been characterised by sincere friendship. It remains a historic fact that over a thousand years the activities of Irish monks and missionaries have paved the way for friendship between our peoples in passing on the message of a more human civilization.

Between Ireland and Luxembourg, there exists another close link in our common destiny. Our two nations have survived for hundreds of years the trials of emigration, starvation and misery. Moreover, how could one forget that Ireland, just like Luxembourg, has found herself exposed to multiple currents of invaders which left the effects of their occupation over the centuries.

On this occasion, I would like to stress that your country assumed such an important religious, spiritual and intellectual impact, outside her boundaries.

The influence of Irish monks in Medieval Europe, just as that of present-day Irish communities, not only on the American continent, but throughout the Anglo-Saxon world, is a witness to the radiating importance of Ireland.

At a time when so many countries celebrate with you the centenary of James Joyce's birth, I would especially like to mention in this context the great number of dramatists and writers that Ireland has given to the Anglo-Saxon world and to the literary world as a whole. This is all the more true as many intellectuals who have grown up outside Ireland might find it difficult at times to recall that Jonathan Swift, Yeats, Bernard Shaw and Samuel Beckett are but a few amidst the host of writers of Irish origin whose works have reached worldwide recognition for many years now.

Difficulties and suffering have never been absent from the history of your country, but above and beyond these trials, your destiny has always been characterised by courage and heroism in struggle and an unshakable faith in the primacy of the spiritual.

With such an heritage, Ireland strikes me as particularly well qualified to play an essential role within the European Communities.

Ten years ago, your country joined the Community with an impressive majority and from the beginning Luxembourg has seen and found a choice partner in Ireland: our interests and concerns regarding the development of the Community have always been and remain the same. At a time, when temptations of national selfishness dangerously aggravate the difficulties which European countries have to face, it seems essential that countries like ours – which have struggled to maintain their national identities – should draw closer to one another. In the search for a stronger and more human Europe let us look together in the same direction – a better future.

Le programme de la seconde journée de la visite d'Etat prévoyait d'abord une visite du «Trinity College» de l'Université de Dublin qui abrite la plus ancienne bibliothèque de Dublin. Tandis qu'en fin de matinée le Grand-Duc a reçu les membres du Corps diplomatique à Iveagh House, la Grande-Duchesse a

visité à Dublin un centre d'artisanat d'art, la «craft gallery» du Powerscourt Townhouse. Les Souverains luxembourgeois ont ensuite offert un déjeuner en l'honneur de Son Excellence le Président d'Irlande et de Madame Hillery à «Luttrellstown Castle», la résidence mise à leur disposition pendant leur séjour à Dublin.

L'après-midi de la seconde journée fut consacré à une visite du National Stud (harras national). En fin de journée les hôtes luxembourgeois ont rallié par hélicoptère Ashford Castle, situé dans le comté de Mayo au sud-ouest de l'Irlande.

Dans la matinée de la troisième journée les Souverains ont visité la zone franche de l'aéroport de Shannon ainsi que le château de Bunratty et le parc folklorique tout proche où l'on peut voir des maisons typiques des différentes parties de la région.

A l'aéroport de Shannon s'est déroulée ensuite la cérémonie d'adieu en présence du Président Hillery, du Premier Ministre Haughey et du Ministre des Affaires étrangères Collins.

De retour à Luxembourg, Son Altesse Royale le Grand-Duc a adressé le télégramme de remerciements suivant au Président Hillery:

A Son Excellence Monsieur Patrick Hillery
Président d'Irlande
Dublin

De retour à Luxembourg, la Grande-Duchesse et moi-même avons à cœur de vous remercier ainsi que Madame Hillery, et à travers vous le Gouvernement et le peuple irlandais tout entier, de l'accueil chaleureux que vous avez bien voulu nous réserver.

Cette visite d'Etat à une nation à laquelle nous nous sentons unis par tant de liens historiques, politiques et culturels, restera pour nous un souvenir inoubliable.

Permettez-moi, mon cher Président, de présenter mes meilleurs vœux de bonheur personnel et de souhaiter au peuple irlandais le bien-être qu'il mérite par ses efforts et ses qualités. Que l'avenir nous permette de resserrer davantage encore les liens cordiaux existant entre nos deux pays.

Jean

La Visite de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, en République Populaire de Chine

Répondant à l'invitation de Monsieur Zhao Ziyang, Premier Ministre de la République Populaire de Chine, Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, accompagné de Madame Colette Flesch, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur, a fait une visite officielle en République Populaire de Chine du 29 avril au 5 mai 1982.

Rappelons que cette visite s'est inscrite dans le prolongement de la visite d'Etat de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en septembre 1979.

Au cours de la première journée de son séjour, Monsieur Pierre Werner a eu des entretiens avec Monsieur Zhao Ziyang, Premier Ministre.

Dans la soirée a eu lieu le dîner officiel en l'honneur du Président du Gouvernement luxembourgeois offert par le Premier Ministre au nom du Gouvernement de la République Populaire de Chine.

Des allocutions furent prononcées à cette occasion par Monsieur Zhao Ziyang, Premier Ministre, et par Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement luxembourgeois, dont nous reproduisons ci-après les textes:

Allocution de Monsieur Zhao Ziyang, Premier Ministre

Monsieur le Président du Gouvernement,

Aujourd'hui nous avons l'insigne honneur et l'immense joie d'accueillir ici nos distingués hôtes venus de très loin, du Grand-Duché de Luxembourg. Cette visite marque un nouveau développement des relations amicales entre la Chine et le Luxembourg. Au nom du Gouvernement et du peuple chinois, je tiens à exprimer mes chaleureux souhaits de bienvenue à Son Excellence le Président Werner et à son épouse, à Son Excellence le Vice-Président et Ministre des Affaires Etrangères Madame Colette Flesch ainsi qu'aux autres hôtes luxembourgeois.

Le peuple luxembourgeois est doté d'une glorieuse tradition de lutte et doué d'un génie créateur. Au cours des derniers siècles, il a mené une lutte de longue haleine pour la conquête et la sauvegarde de l'indépendance nationale et de la souveraineté d'Etat. A présent, il déploie des efforts inlassables pour combattre l'agression et l'expansion hégémonistes, préserver la sécurité nationale et contribuer à la sauvegarde de la paix en Europe. Partant des conditions concrètes du pays, le peuple luxembourgeois a mis en valeur son talent et son ingéniosité et enregistré des succès extraordinaires dans le développement de l'industrie sidérurgique. Étant l'un des centres financiers internationaux en Europe occidentale et une plaque tournante des activités de la Communauté Européenne, le Luxembourg occupe une place importante

dans la vie politique et économique de l'Europe. Le peuple chinois admire vivement le peuple luxembourgeois pour la lutte qu'il a su mener et les succès remarquables qu'il a pu remporter.

Les peuples européens, ayant vécu les deux catastrophiques guerres mondiales, s'inquiètent profondément de l'agression et de l'expansion de l'hégémonie. Le peuple chinois, pour édifier un pays socialiste moderne, a besoin d'un environnement international de paix. Une Europe puissante et unie non seulement correspond aux intérêts des peuples européens, mais aussi s'avère nécessaire à la paix mondiale. La Chine est disposée à développer ses relations de coopération amicale avec les pays ouest-européens sur la base du respect mutuel de la souveraineté, de l'égalité et des avantages réciproques, afin de contribuer de concert avec eux au maintien de la paix mondiale.

La Chine et le Luxembourg s'opposent l'un comme l'autre à l'hégémonisme, préconisent l'égalité entre tous les Etats, grands et petits, et nourrissent tous deux le désir de développer entre eux une coopération mutuellement avantageuse. Nous nous félicitons vivement d'avoir l'occasion d'échanger des vues sur les problèmes d'intérêt commun avec nos amis luxembourgeois, en ce moment où la situation internationale est marquée par l'agitation et l'insécurité. Nous voudrions nous inspirer des points forts de votre pays et intensifier encore davantage la coopération économique et technique ainsi que les échanges culturels avec le Luxembourg. Depuis l'établissement de leurs relations diplomatiques en 1972, les contacts amicaux entre la Chine et le Luxembourg ont connu un heureux développement dans divers domaines, tandis que l'échange de visites entre les dirigeants et les personnalités de différents milieux des deux pays a approfondi la connaissance mutuelle et l'amitié. Voilà un sujet de satisfaction pour nous. Il est à noter en particulier que le voyage effectué en Chine par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse de Luxembourg il y a trois ans s'est inscrit comme un témoignage d'amitié dans les annales des relations des deux pays. Nous sommes convaincus que la visite de Leurs Excellences le Président et le Vice-Président dans notre pays apportera une nouvelle contribution à la promotion des relations d'amitiés sino-luxembourgeoises.

Allocution de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement luxembourgeois

Monsieur le Premier Ministre,

Avant tout il me tient à cœur de vous remercier du chaleureux accueil que vous nous avez offert à Beijing. C'est avec un très grand plaisir que j'ai accepté l'invitation de me rendre en République Populaire de

Chine avec ma délégation et, si c'est pour moi la première visite officielle dans votre grand et illustre pays, elle s'inscrit naturellement dans une série de contacts entre nos deux pays dont le point culminant a été la visite de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse de Luxembourg en septembre 1979.

Les premières relations humaines, économiques et techniques entre nos deux pays qui remontent à la fin du siècle passé, ont été interrompues malheureusement pendant de longues années à cause des péripéties de la politique mondiale. Toutefois, pendant la dernière décennie, des rapports fructueux ont pu se former de façon conséquente entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République Populaire de Chine. Ces rapports ont d'ailleurs été cimentés par l'établissement de relations diplomatiques formelles en 1972 et soulignés le 15 avril dernier par l'élévation de notre chargé d'affaires au rang d'ambassadeur.

Un des fruits les plus récents de cette intensification de nos relations a été la signature en septembre 1979 d'un accord culturel entre nos deux pays. Cet accord fêtera dans quelques jours le premier anniversaire de son entrée en vigueur. Nous nous félicitons de l'existence de cet instrument qui nous permet de faire connaître réciproquement l'âme de nos peuples à travers les divers aspects de leur culture. Parallèlement à l'évolution de nos relations formelles, les nombreuses visites de délégations officielles et non-officielles dans les domaines économique, technique et culturel ont permis un rapprochement continu entre nos deux pays. J'aimerais donc exprimer l'espoir que cette visite nous donne une possibilité supplémentaire d'intensifier et de développer notre coopération.

Si nous comparons nos deux pays par leurs dimensions et leurs structures, les différences ne pourraient guère être plus grandes. En effet, la Chine a la population la plus importante du monde. Ses responsabilités mondiales sont démontrées par son siège permanent au Conseil de Sécurité des Nations Unies. Le Luxembourg, le plus petit des Etats de la Communauté Européenne des Dix, fait reposer ses garanties de développement économique et de sécurité politique ainsi que son action sur le plan international sur le réseau de formules d'intégration économique et d'alliance politique auxquelles il se trouve inséré.

Malgré ces énormes différences, nos deux pays partagent une aspiration politique fondamentale: comme la République Populaire de Chine, le Luxembourg préconise un équilibre mondial qui permette à toutes les nations grandes et petites de vivre en paix et en sécurité sans avoir à se défendre d'une contrainte extérieure.

Malheureusement l'observation de ce qui se passe sur le plan mondial nous révèle de multiples violations des droits des peuples de disposer d'eux-mêmes selon leurs propres désirs. Sur ce plan nous pouvons unir nos efforts pour rechercher des solutions rétablissant le droit de toutes les nations de vivre en paix et de déterminer elles-mêmes leur avenir.

Je voudrais dans ce contexte relever qu'en ce qui concerne l'appréciation des faits et la prise d'initiatives sur le plan de la politique internationale, la coopération et la convergence de vues entre les pays membres des Communautés Européennes se sont considérablement développées au cours des dernières années. Cela me permet de souligner l'intérêt d'un échange de vues permanent entre la République Populaire de Chine et les gouvernements des Dix.

D'une façon générale, la situation en Europe est caractérisée depuis plusieurs années par un climat de tensions et de méfiance. La récente proposition du Président Brejnev concernant un gel des forces nucléaires à portée intermédiaire durant les négociations de Genève ne saurait être acceptée telle quelle étant donné qu'elle cimenterait un déséquilibre manifeste en faveur de l'URSS, vu notamment le nombre de missiles SS-20 déployés jusqu'ici. Les aspirations de l'Europe occidentale vont dans la direction d'un équilibre au plus bas niveau possible et c'est dans cette optique que nous avons accueilli avec satisfaction les propositions d'une option zéro formulées par le Président des Etats-Unis. Nous espérons toujours que l'Union Soviétique acceptera finalement de démanteler les fusées SS-20 et de retirer les missiles plus anciens afin que nous ne soyons pas contraints de mettre en œuvre le programme de déploiement de nouveaux missiles qui a été décidé par l'Alliance atlantique le 12 décembre 1979.

Les relations intra-européennes ont subi un nouveau revers lors de la proclamation de l'état de guerre en Pologne. Le Luxembourg se sent très proche du vaillant peuple polonais et continuera à exiger que l'appel lancé le 4 janvier par les dix ministres de la Communauté Européenne soit écouté. Nous espérons que la levée de la loi martiale devienne réalité dans un avenir proche et qu'elle soit accompagnée de la libération de toutes les personnes arrêtées ainsi que de la restauration d'un réel dialogue entre toutes les composantes de la nation polonaise.

Monsieur le Premier Ministre,
Mesdames, Messieurs,

Je vous convie maintenant de lever vos verres avec moi à la santé de Monsieur le Premier Ministre Zhao Ziyang, à la prospérité de la République Populaire de Chine et au développement des relations amicales entre nos deux peuples.

* *

Lors de la deuxième journée, Monsieur Pierre Werner effectua la visite de la Grande Muraille et des Tombeaux des Ming avant de déposer une couronne de fleurs au Monument des Héros du Peuple, tandis que Madame Colette Flesch, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, eut une série d'entretiens avec Monsieur Chen Muhua, Vice-Premier Ministre. Pendant la troisième journée, Madame Colette Flesch eut également des entretiens avec Monsieur Huang Hua, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Etrangères.

En fin d'après-midi, Monsieur Pierre Werner rencontra les chefs de missions diplomatiques de la Communauté Européenne accrédités à Pékin.

Après avoir donné une conférence de presse, Monsieur Pierre Werner présida dans la soirée le dîner qu'il a offert en l'honneur du Premier Ministre de la République Populaire de Chine.

Nous reproduisons ci-après le texte des toasts prononcés à cette occasion par Monsieur Zhao Ziyang, Premier Ministre, et par Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement luxembourgeois.

Toast de Monsieur Zhao Ziyang, Premier Ministre

Monsieur le Président,

C'est avec un grand plaisir que nous nous retrouvons ce soir joyeusement réunis avec nos hôtes de marque luxembourgeois. Au nom de mes collègues chinois ici présents, je tiens à exprimer mes remerciements à Son Excellence le Président du Gouvernement luxembourgeois et à Madame Pierre Werner pour leur aimable invitation et pour les paroles chaleureuses et amicales que Son Excellence le Président vient de prononcer à notre endroit.

Au cours des trois derniers jours, nos deux parties ont mené des entretiens amicaux, francs et forts utiles sur la situation internationale qui retient leur attention ainsi que sur le développement ultérieur des relations bilatérales. Demain, nos hôtes distingués auront une entrevue avec le vice-président Deng Xiao-Ping. Les entretiens que nos deux parties ont eus jusqu'ici montrent une fois de plus que leurs points de vue sur de nombreux problèmes internationaux d'importance majeure sont identiques ou similaires. Face à la grave menace qui pèse sur la paix et la sécurité mondiales, elles estiment l'une comme l'autre que tous les pays et peuples épris de paix doivent conjuguer leurs efforts pour contrecarrer l'agression et l'expansion des hégémonistes. Nous exprimons notre satisfaction vis-à-vis des échanges amicaux qui ont eu lieu dans les domaines politique, économique et culturel entre la Chine et le Luxembourg depuis l'établissement des relations diplomatiques, aussi bien que des progrès déjà acquis à cet égard. Nous sommes déterminés à poursuivre nos efforts en vue d'un développement toujours plus intense de ces rapports d'amitié et de coopération.

Leurs Excellences le Président et le Vice-Président nous ont apporté les sentiments d'amitié du peuple luxembourgeois à l'égard du peuple chinois. Leur voyage constitue un nouvel apport au resserrement des relations de coopération amicale entre les deux pays, et je tiens à leur exprimer ma gratitude. Demain, nos hôtes de marque luxembourgeois quitteront Beijing pour se rendre en visite en province, et ils ressentiront mieux encore l'amitié que porte le peuple chinois au peuple luxembourgeois. Nous prions Son Excellence le Président de bien vouloir transmettre, à son retour au pays, les sentiments d'amitié et les meilleurs vœux du peuple chinois au peuple luxembourgeois.

Maintenant, je vous prie de lever vos verres pour boire

- à l'amitié entre nos deux peuples,
- à la prospérité du Grand-Duché de Luxembourg et au bonheur de son peuple,
- à la santé de Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean,
- à la santé de son Excellence le Président et Madame Pierre Werner,
- à la santé de Son Excellence le Vice-Président du Gouvernement et Ministre des Affaires Etrangères Madame Colette Flesch,
- à la santé des autres hôtes de marque luxembourgeois, et
- à la santé de tous les camarades et amis présents à ce banquet.

Toast de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat

Monsieur le Président,

Une fois de plus je tiens à remercier les autorités et le peuple chinois du chaleureux accueil et de l'hospitalité qu'ils ont bien voulu réserver à mon épouse et à moi-même, à Madame le Vice-Président du Gouvernement ainsi qu'aux autres membres de la délégation qui nous accompagne.

La grande gentillesse avec laquelle nous avons été reçus partout nous a particulièrement touchés. Les contacts fructueux que nous avons eus avec les autorités chinoises et les intéressantes visites que nous avons effectuées jusqu'ici nous font attendre avec impatience le périple à travers votre merveilleux pays que nous allons commencer demain. Ce tour nous conduira à des lieux visités déjà par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse de Luxembourg en 1979 et dont ils ont gardé un si bon et vif souvenir.

Mais dès aujourd'hui je peux vous assurer que notre séjour a renforcé l'admiration que nous portons au développement remarquable de votre pays, à la sagesse de ses dirigeants, à l'ingéniosité et à l'ardeur au travail du peuple chinois.

Nous nous rendons compte de l'ampleur des problèmes auxquels vous êtes confrontés mais aussi de l'œuvre de construction et de développement réalisée par le peuple chinois depuis la révolution. Grâce à son talent, son ingéniosité, sa patience et son courage, il a su établir et développer une structure économique — industrielle et agricole — à la mesure de cet immense pays et de sa longue et riche culture. Vous nous avez dit qu'il vous reste encore du chemin à parcourir et que les dernières années vous ont obligés à procéder à un réajustement de vos politiques économiques. Sur la base de ce que nous avons vu et entendu, nous croyons avec vous au succès de votre stratégie à long terme et de votre double priorité immédiate consacrée à la refonte technique des installations existantes et au développement des secteurs clés des ressources naturelles et des infrastructures.

Dans le monde d'aujourd'hui, la République Populaire de Chine est passée au premier plan des gran-

des puissances avec une vocation et une responsabilité mondiales. A ce titre, la Chine est appelée à veiller avec d'autres à la sauvegarde de la paix à travers le monde entier. De nos jours nous voyons cette tâche devenir de plus en plus difficile comme l'ont prouvé nos entretiens au cours desquels nous avons discuté des grands problèmes qui se posent actuellement. Toutefois, grâce à son poids et à ses ressources immenses, votre pays a pu adopter une politique d'indépendance qui lui a permis de se faire écouter sur toute la scène internationale.

Le Grand-Duché de Luxembourg partage entièrement votre désir de voir régner la paix et plus de justice permettant aux peuples et aux nations de choisir librement leur avenir sans crainte des lendemains économiques. Certes, le Luxembourg de par sa taille ne peut que contribuer très peu à l'achèvement de ce noble but et il s'est de ce fait associé à d'autres pays pour former une communauté économique dont l'harmonisation des politiques extérieures progresse heureusement. Je me réjouis particulièrement de l'appui qui a été exprimé à maintes reprises par les plus hauts dirigeants chinois à l'orientation politique du groupe de pays dont nous faisons partie et au prix qu'ils attachent à leur union.

Une telle concordance de vues sur les problèmes fondamentaux crée d'heureuses perspectives pour l'évolution de nos relations ainsi que pour l'approfondissement de notre coopération dans les domaines économique, politique et culturel. Il nous appartient de définir à l'avenir une concertation encore plus étroite au sujet des problèmes d'intérêt mutuel. Dans cette période de crise économique mondiale, il est impératif que nous ne laissions pas les péripéties actuelles entraver les perspectives à long terme susceptibles de se réaliser dans ce monde de plus en plus interdépendant. Car décidément, si la grande muraille, œuvre de génie que nous avons visitée hier avait bien sa signification en matière de défense en son temps, l'économie moderne et les aspirations des peuples ne tolèrent plus les grandes murailles économiques.

Dans le domaine technique et industriel, le Luxembourg serait heureux s'il pouvait continuer à apporter sa contribution à l'œuvre de construction de la Chine moderne que vous avez entreprise avec un si grand talent et succès.

Dans le monde d'aujourd'hui, la coopération entre pays, que ce soit au niveau économique ou politique, reste indispensable au bien-être de nos peuples. Ni la distance qui nous sépare ni la différence de nos rôles et places dans le monde ne pourront prévaloir sur notre philosophie commune d'attachement à notre existence nationale dans la paix et la liberté.

C'est dans cette perspective que je lève mon verre au bonheur et à la prospérité de nos invités chinois tout en les priant de transmettre au peuple de la République Populaire de Chine nos vœux de bonheur pour un avenir heureux. Je vous convie de boire avec moi à la santé de Monsieur le Premier Ministre Zhao Ziyang, à la santé des hautes personnalités chinoises ici présentes et au renforcement de l'amitié et de la

coopération entre les peuples chinois et luxembourgeois.

* *

Dans le courant de la matinée du 2 mai 1982, Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, eut une entrevue avec Monsieur Deng Xiaoping, Vice-Président. Monsieur Zhao Ziyang, Premier Ministre, vint ensuite prendre congé de Monsieur Pierre Werner et de Madame Colette Flesch, avant la poursuite de leur voyage à travers plusieurs provinces de la République Populaire de Chine.

La première étape fut Xi'an où à l'occasion du banquet offert par le Gouvernement populaire provincial du Shaanxi, Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, prononça l'allocution dont nous reproduisons le texte ci-après:

Monsieur le Président,

Après les entretiens intéressants et fructueux que j'ai eus avec vos dirigeants à Pékin, le programme que m'ont préparé les autorités chinoises me permet de prendre contact avec l'histoire de votre pays: en effet, je me trouve aujourd'hui dans l'une des plus prestigieuses de vos anciennes capitales, au cœur du berceau de la civilisation chinoise, près de l'endroit même où repose le premier de vos empereurs, celui qui fit l'unité de la Chine et construisit la Grande Muraille que j'ai eu le privilège de voir près de Pékin.

Cette étape constitue donc un moment tout à fait exaltant du voyage que j'ai entrepris et j'en suis pleinement conscient, surtout à un moment où, à ce que j'ai appris, la Chine, s'attachant à créer une «civilisation socialiste originale», porte un intérêt accru à la recherche historique et à la valorisation de son passé plusieurs fois millénaire, d'un passé des plus glorieux, dans lequel vous puiserez les trésors de courage, de persévérance et d'imagination qui vous permettront de réaliser vos quatre modernisations et de construire votre avenir.

Les premiers jours de ma visite en République Populaire de Chine m'ont déjà permis d'apprécier le dynamisme de votre population dans l'édification économique de votre pays, et votre gouvernement m'a exprimé son désir de voir les pays étrangers y apporter leur contribution. Point n'est besoin de vous dire que je me réjouis à l'idée d'une coopération bilatérale saine et harmonieuse, basée sur l'égalité et la réciprocité des intérêts de part et d'autre.

J'espère donc que mon voyage pourra, ne serait-ce que dans une modeste mesure, contribuer à une meilleure compréhension entre nos deux peuples et qu'il permettra d'approfondir les relations d'amitié qui nous unissent. C'est dans cet esprit que je voudrais vous proposer de lever votre verre

- à l'avenir heureux du grand peuple chinois;
- à l'amitié entre la Chine et le Luxembourg;
- à la santé de Monsieur le Gouverneur;
- à la santé des amis chinois et luxembourgeois ici présents.

Ganbei !

* *

Le lundi, 3 mai, Monsieur Pierre Werner et Madame Colette Flesch se rendirent dans la province du Jiangsu à Nanjing où après la visite du mausolée du D^r Sun Yat-Sen, le Président du Gouvernement luxembourgeois et le Ministre des Affaires Etrangères furent les hôtes du Gouvernement populaire provincial qui offrit un banquet en leur honneur. Voici le texte de l'allocution de Monsieur Pierre Werner, prononcée à cette occasion:

Monsieur le Gouverneur,

Après avoir commencé ma visite par la « capitale du Nord », je voudrais vous dire combien je suis heureux de me trouver maintenant dans la « capitale du Sud », riche de trésors artistiques et historiques dont certains remontent très loin dans le temps.

Votre ville abrite aussi la sépulture d'un des dirigeants les plus prestigieux de la Chine, Sun Yat-sen, et j'ai été impressionné par la splendeur du monument qui lui a été érigé par un peuple reconnaissant et conscient de ses mérites. Le D^r Sun Yat-sen est l'un des dirigeants chinois universellement connus, l'un de ceux qui ont suscité dans le monde le plus d'intérêt pour votre pays.

C'est donc à sa mémoire que je voudrais me référer pour souligner combien il est important que les pays occidentaux prennent conscience du rôle qu'ils sont appelés à jouer dans l'édification économique de la Chine, en ce moment important de son évolution. J'espère que mon voyage pourra contribuer, tant du côté chinois qu'euro péen, à renforcer les liens d'amitié et de coopération qui nous unissent et qui correspondent aux aspirations de nos deux peuples.

De cette visite en République Populaire de Chine, Nankin est certainement une étape privilégiée, en raison de l'importance économique et historique de ce grand centre industriel, une étape que notre accueil si chaleureux m'a donné l'occasion d'apprécier au mieux. Je vous en suis profondément reconnaissant. Nankin (faut-il le rappeler ?) nous est particulièrement proche par ses activités sidérurgiques. C'est avec le plus grand plaisir que l'on se souvient à Luxembourg de la visite que nous a rendue, en 1980, une délégation de l'aciérie de Nankin, et je suis heureux de transmettre ce soir un chaleureux message d'amitié de la part des travailleurs de la sidérurgie luxembourgeoise à leurs camarades de Nankin.

Tout à l'heure, en traversant le grand fleuve sur un pont magnifique qui, à juste titre, est votre fierté et le témoignage oh combien éloquent de l'ardeur et de l'ingéniosité de votre population, je n'ai pu m'empêcher de penser à tous ces ponts de coopération et d'amitié qu'il reste à jeter entre les nations du monde entier et plus particulièrement entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement.

En ce qui concerne la Chine et le Luxembourg, je constate avec une grande satisfaction qu'un début encourageant de coopération a été fait dans le domaine sidérurgique; il s'agit maintenant de persévérer dans cette voie (développement de la sidérurgie du Jiangsu) et de voir si l'apport luxembourgeois peut s'étendre à d'autres domaines, p. ex. à la mise

en valeur de vos sites charbonniers. Dans ce contexte, je m'en voudrais de ne pas signaler qu'en faisant appel aux investissements étrangers le gouvernement chinois pourrait utilement tirer avantage des facilités considérables qu'offre la place financière internationale de Luxembourg, où sont implantées quelque 130 banques de renommée mondiale, dont la Banque de Chine.

Monsieur le Gouverneur, distingués hôtes chinois, de tout cœur je souhaite à la ville de Nankin et à la province du Jiangsu une prospérité économique et un progrès social toujours croissants et, dans cette perspective, je vous invite tous ici présents à lever votre verre

- à l'amitié entre nos deux pays;
- à la coopération entre les sidérurgies du Jiangsu et du Luxembourg;
- à la bonne santé de Monsieur de Gouverneur;
- au bien-être de tous nos amis chinois et luxembourgeois ici présents.

Ganbei !

* *

La matinée du mardi, 4 mai fut consacrée à la visite de l'usine sidérurgique de Nanjing. La délégation luxembourgeoise se rendit ensuite à Guilin. Dans le courant de la soirée, lors du banquet offert par le Gouvernement populaire de la région autonome de Guang-Xi et du Gouvernement populaire municipal de Guilin, le Président du Gouvernement luxembourgeois prononça l'allocution suivante:

Monsieur le Gouverneur,

Je suis très sensible aux aimables paroles de bienvenue que vous venez de m'adresser et je vous en remercie de tout cœur en mon nom personnel tout comme au nom de la délégation qui m'accompagne.

Guilin est un de ces endroits de Chine qui laissent dans le cœur de ceux qui l'ont vue une trace ineffaçable: vous avez accueilli nos Souverains il y a trois ans et notre couple grand-ducal en a gardé un souvenir tout particulier.

C'est vous dire combien je suis heureux d'avoir le privilège d'être ici ce soir et combien je vous suis reconnaissant de l'accueil si chaleureux qui nous a été réservé par votre population. Tant de gentillesse, de sympathie et d'amitié nous émeuvent profondément.

Les beautés naturelles et artistiques de Guilin attirent chaque année de plus en plus de visiteurs et je sais que votre ville fait un effort d'équipement considérable pour toujours mieux les recevoir. Elle contribue ainsi à concrétiser la politique d'ouverture de la Chine envers l'étranger, politique dont vos dirigeants ont souligné, tout récemment encore, l'importance, en mettant l'accent sur le rôle qu'elle joue dans l'édification économique et l'épanouissement touristique de votre pays. Et cela ne fait, sans doute, que commencer.

Je vous félicite du développement splendide de cette ville de Guilin et des efforts inlassables que vous faites avec tant de succès pour préserver la beauté et la pureté inouïes de ses paysages. J'espère

beaucoup que ma visite pourra contribuer à renforcer les liens d'amitié qui se sont tissés au cours des récentes années entre nos deux pays et qu'elle aura pour résultat de multiplier et d'étendre les relations qui nous unissent.

C'est dans cet espoir que je voudrais vous convier à lever votre verre avec moi

- à l'amitié entre la Chine et le Luxembourg;
- à la santé de Monsieur le Gouverneur;
- à la santé de tous nos amis chinois et luxembourgeois ici présents et surtout
- à la santé de ceux qui ont si efficacement contri-

bué à faire de ce voyage, qui touchera bientôt à sa fin, un très grand succès.

Ganbei !

Le mercredi, 5 mai 1982, après une promenade en bateau sur la rivière Lijiang, à travers une des régions les plus pittoresques de la République Populaire de Chine, Monsieur Pierre Werner, accompagné de Madame Colette Flesch et de la délégation luxembourgeoise, se rendit par avion à Guangzhou pour visiter l'importante foire de Canton. Le départ pour Luxembourg eut lieu le soir-même par avion après une escale à Hong-Kong.

Visite de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, en République Fédérale d'Allemagne

Sur invitation de Monsieur Bernhard Vogel, Ministre-Président, Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, s'est rendu en Rhénanie-Palatinat le 13 mai 1982. La délégation luxembourgeoise comprenait en outre Monsieur René Konen, Ministre des Travaux Publics, Monsieur Josy Barthel, Ministre des Transports et de l'Energie, ainsi que Monsieur Georges Heisbourg, Ambassadeur du Grand-Duché de Luxembourg en République Fédérale d'Allemagne. Après avoir été accueilli dans la matinée à la frontière germano-luxembourgeoise, Monsieur Bernhard Vogel, Ministre-Président de Rhénanie-Palatinat, souhaita la bienvenue à Monsieur Pierre Werner et à la délégation luxembourgeoise à Trèves devant le Palais des Princes Electeurs. Cet accueil fut suivi d'entretiens auxquels participa Monsieur Gerhard Schwetje, Président du Gouvernement du district de Trèves. Après avoir été rejoint par Monsieur Heinrich Holkenbrink, Ministre de l'Economie et des Transports, Monsieur Carl Ludwig Wagner, Ministre des Finances, et Monsieur Rudi Geil, Ministre des Affaires Sociales, de la Santé et de l'Environnement, Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement et les autres membres des deux délégations visitèrent à Irsch près de Trèves l'usine Alwitra qui effectue d'importants échanges avec le Grand-Duché de Luxembourg.

Après le déjeuner offert par le Ministre-Président, Monsieur Bernhard Vogel, en l'honneur de Monsieur Pierre Werner, les deux délégations se rendirent à Mayence, capitale de la Rhénanie-Palatinat, où eut lieu une importante réunion entre les deux délégations.

Au cours de la conférence de presse qui suivit, Monsieur Pierre Werner évoqua les problèmes communs d'aménagement du territoire, les échanges culturels et la coordination des travaux d'exécution de la route expresse reliant Trèves à Luxembourg, dont

l'ensemble des travaux sera achevé fin 1985. Pour réaliser une meilleure coordination dans ces différents domaines, des commissions mixtes se rencontreront périodiquement.

Cette conférence de presse fut suivie d'une réception donnée à l'Hôtel de Ville par Monsieur le Maire de Mayence en l'honneur du Président du Gouvernement luxembourgeois, qui visita ensuite le «Mittelrheinisches Landesmuseum».

La visite officielle a été clôturée dans la soirée par un dîner offert en l'honneur de Monsieur Pierre Werner à la chancellerie d'Etat par le Ministre-Président Monsieur Bernhard Vogel.

Suite à sa visite officielle en Rhénanie-Palatinat, Monsieur Pierre Werner s'est rendu le 14 mai 1982 à Bonn pour assister à la cérémonie officielle célébrant l'entrée en vigueur de l'accord culturel entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République Fédérale d'Allemagne. Rappelons que cet accord avait été ratifié le 21 janvier 1982 par la Chambre des Députés et qu'il était entré en vigueur à la date du 1^{er} mars 1982.

Dans le courant de la matinée, Monsieur Pierre Werner a été reçu en audience par Monsieur Carl Carstens, Président de la République Fédérale d'Allemagne.

Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, fut ensuite accueilli à la Rheinische Friedrich-Wilhelms-Universität de Bonn par le recteur, le Docteur Werner Besch. Du côté allemand on remarquait entre autres Monsieur Gerhard Schroeder, Ministre fédéral honoraire, Monsieur Werner Lautenschlager, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, et Monsieur Günther Knackstedt, Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne au Grand-Duché de Luxembourg.

La cérémonie marquant l'entrée en vigueur de l'accord culturel entre le Luxembourg et la République Fédérale d'Allemagne fut ouverte avec un discours de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, dont nous reproduisons le texte ci-après, et un excellent exposé historique sur les relations germano-luxembourgeoises de 1815 jusqu'à nos jours, fait par Monsieur Gilbert Trausch, Directeur de la Bibliothèque Nationale.

Voici le texte du discours très applaudi du Président du Gouvernement luxembourgeois:

**Ansprache von S. E. Herrn Pierre Werner,
Präsident der Regierung**

Das Inkrafttreten des Kulturabkommens zwischen dem Großherzogtum Luxemburg und der Bundesrepublik Deutschland stellt die Krönung eines Entwicklungsprozesses dar, welcher seit den fünfziger Jahren fortschreitend zu einer Normalisierung der deutsch-luxemburgischen Beziehungen und zum Aufbau eines vertieften freundschaftlichen Verhältnisses führte. Die Wunden, welche durch den Wahn der Nazi-Machthaber, insbesondere auch im kulturellen Bereich, dem gegenseitigen Verständnis und Austausch geschlagen wurden, sind nun vernarbt. Wir sollen uns dessen freuen.

In diesem Sinne möchte ich auch auf die politische Bedeutung des Ereignisses hinweisen, welche mich bewogen hat dem heutigen Festakt persönlich beizuwohnen und zur Ausschöpfung der im Vertrag gegebenen Möglichkeiten zu ermuntern.

Gewiß wurde nicht bis zur Unterzeichnung eines formellen Abkommens gewartet um gegenseitigen Kulturaustausch zu pflegen. Von Luxemburg aus gesehen, war dies umso unumgänglicher, als der Kontakt mit der deutschen Literatur, mit deutscher Kunst und Wissenschaft eine der wesentlichen Komponente unseres nationalen Kulturstrebens darstellt, welches durch Tradition und geographische Lage eine besondere komplexe Identität aufweist.

Auch hat schon seit Jahren eine große Anzahl junger Luxemburger an deutschen Hoch- und Fachschulen ihre Studien absolviert und reichen Gebrauch der deutschen Bildungseinrichtungen gemacht.

In dieser Beziehung ist es mir angenehm die seit ihrer Gründung im Jahre 1818 von der Bonner Universität vielen Studenten aus Luxemburg gebotenen Studienmöglichkeiten mit Anerkennung und Dank

zu erwähnen. Unter ihnen findet man auch zwei emittente Staatsmänner, zwei überzeugte Europäer, mein Vorgänger Präsident Joseph Bech sowie der französische Staatsmann Robert Schuman. Besonders aner kennenswert war von jeher das Bestreben der Rheinischen Friedrich-Wilhelms-Universität auch luxemburgische Lehrkräfte heranzuziehen. Professor Jean Schoos hatte als bewährte Vorgänger an dieser Universität die Herren Camille Wampach und Nicolas Majerus. Ihre kulturellen Leistungen weiß ich voll zu würdigen.

Das Kulturabkommen soll neue Impulse zu dem Bestehenden geben.

Im Geiste unserer beiderseitigen auf Privatinitiative fußenden Gesellschaftsform soll der in dem Vertrag vorgesehene Austausch zwischen kulturellen und wissenschaftlichen Organisationen und Einrichtungen in unmittelbarer Zusammenarbeit und spontan erfolgen. An den öffentlichen Instanzen liegt es diese Tätigkeiten zu ermutigen und zu erleichtern, wo es notwendig erscheint.

Im wesentlichen soll dieser Kulturaustausch zum tieferen Verständnis der Eigenart und der Leistungen des Partnerlandes führen. Insofern reiht sich das Kulturabkommen in die Reihe jener Bestrebungen ein, welche den Europäern einen neuen, pluralistischen Humanismus einflößen sollen.

So fasse ich auch die Initiative auf, welche der Europäische Rat letztthin ergriffen hat und welche auf die Schaffung einer sogenannten «Europäischen Stiftung» hinsteuert. Er soll ein größeres Verständnis für das Europäische Kulturerbe sowohl in seiner Vielfältigkeit wie in seiner Einheit herbeiführen.

Wir wissen, daß in diktatorisch und totalitär geführten Ländern Kulturpolitik zu politischen Zwecken und insbesondere im Sinne der Unterdrückung des freien Schaffens mißbraucht wird. Schranken werden errichtet um das Einwirken fremden Kulturschaffens auszuschalten.

Das Kulturabkommen, welches zwischen unseren beiden Nationen abgeschlossen wurde, steht im Dienste der freiheitlichen Ordnung, der Toleranz, des Pluralismus und des bereichernden Austauschs.

Es respektiert das kulturelle Selbstbewußtsein beider Partner.

Wir wollen es zusammen in den Dienst des angesprochenen europäischen Humanismus und letzten Endes in den Dienst des geistigen Aufstiegs der Menschen stellen.

La 40^e Foire Internationale de Luxembourg

Discours de Madame Colette Flesch, Vice-Président du Gouvernement,
Ministre de l'Economie et des Classes Moyennes

Le 15 mai a eu lieu la cérémonie d'ouverture de la 40^e Foire Internationale de Luxembourg en présence de Leurs Altesses Royales la Grande-Duchesse, le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière et de très nombreuses personnalités du monde diplomatique, de la vie politique, économique, financière et artisanale.

C'est Monsieur Claude Pescatore, Président de la Société des Foires Internationales de Luxembourg qui prit le premier la parole pour souhaiter la bienvenue aux invités d'honneur. Avant que Madame Lydie Polfer, bourgmestre de la ville de Luxembourg, ne déclare ouvert la 40^e Foire Internationale de Luxembourg, Madame Colette Flesch, Vice-Président du Gouvernement, Ministre de l'Economie et des Classes Moyennes, prononça un discours dont nous reproduisons ci-après le texte.

Altesses Royales,

Par Votre Présence, Vous documentez à nouveau le vif intérêt que vous portez à la situation économique du pays, de même qu'à la Foire Internationale de Luxembourg, cette rencontre commerciale consacrée à l'information, la démonstration et la mise en valeur des courants d'échange.

Permettez-moi de Vous remercier du précieux encouragement que Vous renouvez ainsi à cette manifestation importante, aux organisateurs et aux exposants qui l'animent, et, au-delà, aux agents économiques et aux responsables appelés à inciter au progrès, plus indispensable que jamais.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Comme à l'accoutumée, il m'appartient en ma qualité de Ministre de l'Economie et des Classes Moyennes d'essayer de brosser à larges traits le tableau de la situation actuelle et prévisible à court terme, d'analyser plusieurs secteurs de base de notre économie, de faire certains constats à la suite de la mise en œuvre dès les mois de mars et avril 1982, d'un paquet de mesures destinées à assurer le maintien de l'emploi et la sauvegarde de la compétitivité générale, de reformuler et de nuancer certaines réflexions, cela avec la franchise qui est de mise aujourd'hui.

La situation économique

Le cadre international fournit évidemment la trame par rapport à notre propre situation dont les données de base ont été énoncées et commentées dans la note trimestrielle de conjoncture d'avril 1982.

La Commission des C. E., dans un document du mois de mars dernier, insiste sur l'incertitude d'une

reprise en 1982 et souligne des perspectives assombries à la suite de combinaisons contradictoires d'options industrielles, commerciales, monétaires et budgétaires prises à l'échelle de l'Europe et du monde.

Les Etats-Unis d'Amérique n'émergent guère de la récession, le P.N.B. risquant d'enregistrer un recul et le chômage étant en voie de dépasser le record de l'après-guerre.

L'évolution au Japon n'est pas encourageante non plus en présence notamment d'un infléchissement des demandes extérieure et intérieure, sans parler de frictions commerciales qui s'aggravent entre les grands blocs économiques du monde.

Plus près de nous, et donc dans un cadre qui nous touche immédiatement, les indicateurs sont loin d'être au beau fixe.

En France, après une série de réformes, la nécessité d'avoir tels égards que de droit aux grands équilibres économiques et financiers est reconnue comme étant inéluctable.

Suite à l'ensemble des mesures d'assainissement mises en œuvre en Belgique, que nous connaissons et dont nous espérons un redressement, le Bureau du Plan, dans une vue à moyen terme, met toutefois en garde contre le leurre d'un retour aux «vaches grasses», souligne le nécessaire renversement de vapeur d'une machine économique grippée, plaide pour l'inévitable changement des mentalités et annonce une augmentation substantielle du nombre des chômeurs.

En République Fédérale d'Allemagne, le récent avis de printemps des principaux instituts d'analyse économique ne donne pas une note optimiste, si on prend en considération les éléments essentiels que voici:

- croissance moyenne de quelque 0,5% en 1982, l'institut de Kiel pronostiquant même un recul de 0,5%;
- ralentissement des exportations;
- effet animateur sur les investissements à la fin de 1982;
- niveau de l'inflation de 4,5%, après un taux de 6% en 1981;
- tenue améliorée de la consommation des ménages.

Si des nuances, voire des contradictions apparaissent dans ces chiffres, il me semble acquis, en revanche, que dans les mois à venir la stagnation se dégage comme tendance de fond de sorte qu'un rôle de « locomotive » ne sera guère assumé à très court terme.

Le secrétariat de l'O.C.D.E., pour ne pas être en reste, vient de soumettre au cours de cette semaine aux délégations de 24 pays membres un tableau global plutôt pessimiste: Pas de reprise avant 1983, croissance du P.N.B. total de 0,3% en 1982, au-delà

de 30 millions de chômeurs, nette amélioration du déficit courant — quelque 10 milliards de dollars, expliquée il est vrai en bonne partie par un recul de la consommation de produits pétroliers, dû à la récession — perplexités sur le plan des taux d'intérêt et en matière monétaire.

Voici la toile de fond dans laquelle s'insère logiquement notre propre situation.

Je ne voudrai pas énumérer ici tous les indicateurs publiés par le Statec, mais recommande de les mettre en parallèle avec les données globales à une échelle plus vaste que j'ai essayé de résumer il y a un instant.

Ainsi la croissance du P.I.B. de +1,5% prévue pour 1982, apparaît comme relativement favorable dans un contexte international.

La morosité est aussi de mise à l'égard de la demande interne pour ce qui est de la consommation privée, de la consommation publique et des investissements.

Certes, l'offre intérieure, en termes de production, s'est améliorée pendant les deux premiers mois de 1982 (+7,9%).

Cette position se trouve cependant déjà entamée à la suite d'appréciations plus pessimistes émises par les chefs d'entreprise au cours de l'enquête de conjoncture, ayant eu lieu fin mars, et un recul prévisible pour les mois à venir de la production sidérurgique dont la tenue elle-aussi était plus favorable en février et en mars.

Quant au marché de l'emploi, le comité de conjoncture a noté une stabilisation, voire une amélioration saisonnière pendant les premiers mois de 1982, ce qui n'exclut évidemment pas des tensions accrues qui risquent de se manifester encore en raison de l'évolution conjoncturelle et de la persistance des problèmes dans la sidérurgie.

Notre équilibre extérieur, déjà fort mis à mal, ne s'améliorera guère en 1982, sauf la circonstance que les revenus extérieurs généreront, comme en 1981, un confortable surplus.

Nos données de base économiques ne peuvent être interprétées isolément: Elles doivent l'être dans le contexte du train de mesures que nous avons prises dès le mois de février dernier et à la faveur de la loi du 8 avril 1982. Elles doivent l'être aussi dans le cadre du programme de redressement lancé en Belgique depuis le début de l'année 1982 et dans l'optique particulière de notre position à l'égard de la dévaluation du franc belge de 8,5% le 21 février 1982 et des perspectives de notre économie après la dévaluation.

Je constate à cet égard — avec regret — que les expériences faites jusqu'ici sont trop limitées et que les analyses restent trop fragmentaires pour dresser un bilan définitif susceptible de fournir d'ores et déjà une base solide pour une action future.

Ce constat ne m'empêche cependant pas de vous donner une description sur le front des prix et d'émettre — plus loin — quelques réflexions sur l'arsenal de nos mesures en faveur de la compétitivité générale, mesurée en termes d'efficacité et donc pro-

pre à fournir des indications sur la mesure — aussi sur le plan monétaire — de nos performances.

Le contexte des prix

Notre régime d'encadrement des prix est actuellement caractérisé par trois mesures:

- blocage des marges bénéficiaires en valeur absolue (23 septembre 1981);
- blocage des prix moyennant des dérogations individuelles (12 mars 1982);
- mesures spécifiques dans les échanges belgo-luxembourgeois prises en application de la Convention coordonnée du 3 août 1965 instituant l'U.E.B.L. (règlement grand-ducal du 12 mars 1982 — arrêté royal du 15 mars 1982).

Si pendant les six premiers mois de 1982 l'inflation s'est accélérée, ayant atteint des taux supérieurs à 1% par mois, une certaine accalmie s'est installée après l'application combinée de mesures en matière de prix.

De 9,1% en février dernier, la hausse intra-annuelle est passée à 8,4% en mars et à 8,1% en avril.

Il ne s'agit cependant pas de pavoiser, car nous aurons à faire face à un mouvement d'accélération à partir du mois de mai, à la suite de l'inévitable impact de prix en hausse à l'importation et des dérogations individuelles au blocage des prix.

Quant à l'exécution dans les faits des mesures réglementaires, il est indiqué de fournir un premier bilan.

700-750 demandes de dérogation individuelle ont été traitées par l'Office des Prix.

Ont été examinées de même quelque 13 demandes générales couvrant l'ensemble d'une branche économique.

Une procédure particulière a été mise en place permettant une analyse rapide et souple des dossiers concernant les produits négociés en Bourse — p. ex. fruits et légumes, œufs, poulets, poissons, viandes fraîches —, l'évolution des prix de gros pratiqués sur les marchés spécialisés étrangers étant observée en permanence.

En cas de flambée de prix, des interventions ponctuelles sont faites, ainsi qu'en témoigne une action récente dans le domaine des pommes de terre.

Les principes généraux suivants sont appliqués.

Peuvent être répercutées immédiatement lors de la revente les hausses effectives à l'achat, résultant d'une différence du cours de change, la marge en valeur absolue restant gelée.

Pour les hausses ex-départ, les commerçants sont tenus de faire une déclaration de hausse de prix et de respecter un préavis.

En cas d'abus caractérisés, les dispositions en vigueur sont appliquées et une série d'amendes ont été impliquées.

Voilà pour la pratique administrative.

Comme je l'ai déjà indiqué, je crains que nous n'ayons à affronter un phénomène d'accélération au cours des prochains mois.

Pour le mois de mai, des hausses déjà connues – pain et produits énergétiques – vont se répercuter. A cela peuvent s'ajouter certaines augmentations probables, de sorte qu'un mouvement de quelques points est possible.

A ce stade, je suis amenée à faire trois brèves considérations.

Dans un encadrement du type que nous connaissons, des tensions se manifestent et les récriminations se multiplient, se superposent ou se contredisent, émanant des consommateurs et des prestataires de services. Je vous prie cependant d'imaginer, ne fût-ce qu'un seul instant, le concert de critiques auquel nous assisterions si nous n'avions pris aucune mesure, l'anarchie étant particulièrement fertile à cet égard.

En second lieu il importe de souligner le «fair play» et le concours actif de la part de nos commerçants, artisans et industriels dans l'exécution des mesures ainsi arrêtées. Elles ne sont certainement pas faites pour leur plaire, mais ils en ont reconnu l'inévitabilité et leur collaboration a été franche et entière. Je tiens à les en remercier. Ce concours continuera à être indispensable dans le très court terme, compte tenu des perspectives qui se dessinent.

J'ajouterai cependant que le Gouvernement sait très bien que l'on ne peut demander l'impossible, sans limite de temps, puisque le double blocage des prix et des marges, même tempéré par des dérogations, en vient à éroder avec le temps la plage entre le prix de revient et le prix de vente, suite à la progression des frais fixes et variables.

Une dernière observation est de mise.

Suivant une allégation publique en date du 10 mai 1982, notre indice mesurerait l'inflation depuis des années avec un décalage de quelque 3% par rapport au niveau réel du coût de la vie.

Il s'agit là d'un refrain qui, à force d'être répété, amène ses auteurs à considérer une affirmation gratuite comme objectivement fondée.

A la même occasion il a été insinué que depuis la dévaluation des francs belge et luxembourgeois, les relevés des prix se feraient de manière à influencer le moins possible l'évolution du coût de la vie. Je tiens à rejeter énergiquement une telle affirmation qui aboutit à mettre en cause l'intégrité des agents chargés de cette mission. Les relevés de prix se font suivant les modalités acquises de longue date. Ceci est vrai pour le nombre des points de vente, leur aire géographique, les produits et les services recensés, le nombre des agents enquêteurs et le système de calcul.

Je ne connais pas le détail des méthodes utilisées dans différents pays, mais je puis affirmer sans crainte d'être contredite que les relevés de prix et l'établissement de l'indice des prix à la consommation se font à Luxembourg par les services statistiques d'après les règles objectives de l'art et en toute indépendance.

Le renouveau et le développement économiques

Le chapitre traditionnel consacré au renouveau et au développement économiques, bien que ramené à

sa juste mesure en raison de considérations qu'une actualité brûlante me conduit à privilégier un peu aujourd'hui, requiert tout de même certaines précisions et réflexions.

D'une façon plus concise cette fois, je voudrais vous entretenir de nos efforts d'expansion, de la sidérurgie et de notre action en matière d'innovation et de recherche.

La diversification industrielle

Cette assistance est informée du fait que nos efforts en matière de développement économique sont poursuivis sans relâche.

La déclaration sur l'état de la Nation, en date du 23 mars 1982, a fourni la liste détaillée des réalisations sur le plan du renouveau industriel. Deux chiffres de base – investissements, dont le coût est compris dans une fourchette de 13,4 à 16,7 milliards de F et création progressive de 2.600 à 3.680 emplois nouveaux (depuis 1975) – sont significatifs en l'occurrence.

Un communiqué conjoint de l'entreprise Du Pont de Nemours et du Gouvernement, annonçant la mise en œuvre d'un projet important, le polyester élastomère Hytrel, a été présenté à la presse il y a une dizaine de jours.

La réalisation du projet impliquera des investissements de 2,6 milliards de F et la création de 100 emplois nouveaux.

Les arrangements contractuels avec la firme National Luxalum – projet énoncé dans la liste antérieure – comporteront des investissements de l'ordre de 2,4 milliards de francs et la création de 180 postes de travail nouveaux.

En termes de coût d'investissement, le montant de 5 milliards de francs est à rapprocher de la somme globale des investissements, notée avant la finalisation des deux derniers projets d'importance, soit une fourchette de 11 à 14,3 milliards de francs, pour apprécier l'ampleur du progrès.

Un projet en cours dans le secteur des produits de nettoyage et d'entretien est près d'être conclu. Sa réalisation comportera un investissement de 75 millions de francs et la mise au travail de 20 à 40 salariés.

Des contacts actifs sont poursuivis avec une série d'autres investisseurs potentiels. Vu l'état de maturation des projets en cause, il n'est pas possible de dévoiler actuellement des détails chiffrés.

Soulignons aussi que des investissements continuent à se faire régulièrement dans les entreprises industrielles existantes.

Pour la période comprise entre 1979 et mai 1982, le nombre des projets, en faveur desquels une aide a été sollicitée au titre de la loi-cadre d'expansion économique, s'élève à 112, pour plus de 5,6 milliards de francs d'investissements et près de 1.100 emplois.

Plusieurs instruments de stimulation ont été réaménagés: Je cite à titre d'exemples la prorogation des principaux mécanismes de la loi-cadre qui doit du reste être revue très prochainement en vue d'une adaptation, la prorogation du dégrèvement fiscal

temporaire et l'amélioration de l'amortissement économique par le biais de la loi budgétaire du 21 décembre 1981, le renforcement de l'aide fiscale à l'investissement grâce à la loi du 8 avril 1982, de même que les interventions de la S.N.C.I.

La sidérurgie

Vers la fin d'avril 1982, tant l'ARBED que la M.M.R.-A. ont présenté aux assemblées des actionnaires les comptes pour l'exercice 1981. Il ne m'appartient pas aujourd'hui d'engager une analyse de détail.

Je retiens néanmoins que les pertes accumulées et l'ampleur des charges financières dans les deux cas demandent impérieusement la poursuite de la restructuration entamée, une attention extrême quant à l'évolution financière, une discipline sur les marchés européens et un encadrement communautaire cohérent.

Quels sont dans le contexte donné les devoirs et les préoccupations des pouvoirs politiques ?

Je les vois essentiellement sur un triple plan. Le dossier de la restructuration de la sidérurgie luxembourgeoise doit pouvoir avancer à présent pour que la clarté nécessaire soit établie au niveau européen.

Les contacts politiques et techniques ont été multipliés, les informations et les arguments requis ont été échangés. Il faut que la procédure en cours aboutisse à brève échéance.

Je viens de signifier à la Commission mardi dernier une dernière contribution du Gouvernement luxembourgeois, comportant aussi l'actualisation des chiffres en cause pour justifier la définition et la liquidation d'une première tranche cohérente et importante, sans préjudice pour l'ensemble du plan.

Nous attendons à présent une prise de position.

Sur le plan international, il importe de tenir compte aussi des engagements pris et renouvelés dans le cadre de la coopération industrielle belgo-luxembourgeoise.

C'est dire que les arrangements négociés, en présence de la Commission des C. E., doivent prendre progressivement forme et consistance, qu'ils doivent être reconnus à leur juste mesure sur le plan des concessions et des synergies et qu'ils sont à honorer dans l'optique des participations financières et associations prévues (M.M.R.-A. et GALVALANGE).

En second lieu, j'estime urgent et indispensable que les instances communautaires achèvent le 8 juin prochain l'amorce des solutions arrêtées au sein du Conseil des Ministres le 4 mai 1982.

Ceci vise avant tout l'organisation du marché, la politique des prix, le volet social, la restructuration et les aides.

Sur le détail, il existe encore certaines oppositions et revendications qui devraient, toutefois, pouvoir être réglées.

Le Gouvernement luxembourgeois pour sa part est prêt à faire un maximum d'efforts pour que des solutions équitables soient arrêtées.

Nous savons enfin que l'ARBED a procédé à une réévaluation sur immobilisations, ceci dans la ligne

arrêtée depuis le 22 janvier 1981, et qu'elle s'est donnée les moyens juridiques pour renforcer ses fonds propres moyennant la possibilité de contracter des prêts subordonnés liés à des obligations convertibles des modalités précises.

Le Gouvernement suit l'évolution de ces questions de très près et se soucie évidemment de concevoir les remparts requis afin de protéger le centre de décision à Luxembourg.

L'innovation – la recherche-développement

L'approche retenue depuis mai 1981 en matière d'innovation de recherche et de développement, progresse d'une manière satisfaisante suivant les quatre axes d'action prévus:

Axe budgétaire

Le crédit budgétaire afférent est progressivement étoffé. 15 dossiers ont déjà été constitués et 8 d'entre eux ont été positivement conclus.

La valeur globale des demandes retenues porte sur 82 millions de F et des aides d'encouragement adéquates ont été accordées.

Les critères mis en œuvre visent l'originalité d'un projet, les retombées économiques potentielles, les chances de succès commercial et l'importance d'un projet par rapport à l'entreprise et au secteur concernés.

Axe de financement

Un amortissement amélioré – annuités décroissantes au quadruple du taux annuel, avec un maximum de 40% – peut être pratiqué à l'endroit du matériel et outillage, utilisé à des fins de recherche scientifique et technique.

Les dépenses de recherche-développement, notamment le personnel, apparaissent dans le compte d'exploitation et réduisent le bénéfice imposable.

Cette approche indirecte et positive requiert sans doute encore des compléments.

Axe organisationnel

Les travaux sont en cours pour donner corps à l'un des objectifs énoncés en la matière dans l'avis du comité de coordination tripartite du 17 février 1982 et visant le «développement cohérent du cadre organisationnel et d'assistance technique, notamment par une association appropriée des organisations professionnelles».

Nos classes moyennes

L'intérêt positif dégagé en matière de recherche-développement m'autorise à consacrer à présent quelques réflexions aux petites et moyennes entreprises, relevant de nos classes moyennes.

Le Crédit Européen vient de publier une excellente étude sur la situation de l'artisanat, un des secteurs clés des classes moyennes, à laquelle nous allons sûrement revenir dans d'autres enceintes.

Les travaux concernant le livre blanc progressent activement, nous avons opté pour une approche plus pragmatique.

Le premier volume concernant l'évolution du commerce est sous impression. Un second volume consacré à l'artisanat, sera imprimé à son tour.

Les 3^e et 4^e parties concernent une collection utile des textes en la matière et certaines prestations de service dont les professions relevant de la HORESCA. Elles seront finalisées dans une étape prochaine. Le chemin est ainsi clairement indiqué pour nous permettre de tirer les conclusions dans une phase ultime.

Je sais que les petites et moyennes entreprises font valoir des soucis, en ce qui concerne la politique des prix, certaines mesures d'exécution de la loi du 8 avril 1982 et en matière de licenciement, pour ne citer que ces exemples.

Il va falloir aborder ces problèmes dans un esprit d'équité et d'équilibre et concevoir d'éventuelles compensations, afin de soutenir nos P.M.E. dans leurs efforts de compétitivité et de maintenir le flux des apprentis vers des secteurs où l'ingéniosité des chefs d'entreprises et la valorisation technique et professionnelle de la main-d'œuvre constituent des atouts enrichissants pour l'économie nationale.

Quant aux efforts d'investissement des entreprises et à l'appui logistique dispensé par les Chambres et les Fédérations professionnelles à leurs adhérents, il appartient au Gouvernement d'agencer suivant les contraintes budgétaires les crédits afférents, la S.N.C.I. continuant elle-aussi de soutenir les efforts d'investissement par des moyens non négligeables.

Quelques considérations générales

Les soucis en rapport avec la politique de prix, qu'il convient toutefois de nuancer objectivement suivant les optiques du court et du long terme, de même qu'en relation avec les mesures spéciales en vue d'assurer le maintien de l'emploi et la compétitivité générale de l'économie sont évidents et je n'ai pas besoin de les rappeler devant cet auditoire.

Je me borne à souligner à nouveau que les différents volets se tiennent et qu'il n'est pas possible de faire abstraction de l'une ou de l'autre composante.

Le Gouvernement a cru devoir proposer à la Chambre des mesures équilibrées sachant fort bien que dans le domaine en cause — les expériences faites dans les autres pays européens sont aussi édifiantes à cet égard — le concert des critiques et des récriminations est chose courante.

Dans l'environnement concurrentiel qui est le nôtre, compte tenu de notre vulnérabilité particulière, il n'y avait et il n'y a pas plusieurs voies à emprunter.

Le couplage compétitivité — croissance plus modéré des coûts et des revenus ne peut être ignoré. Économiquement, il n'est pas permis d'assister à l'explosion des coûts, à des déficits répétés, à la croissance de prestations sociales sur une base financière fragile, au gonflement des transferts, à des comportements irrationnels, à l'abandon du calcul économique, à des investissements à la productivité insuffisante, sous peine d'atteinte à la substance.

La politique conjoncturelle, et a fortiori structurelle, ne peut ignorer la politique de revenus. Il

n'était donc pas possible d'abandonner des éléments essentiels dans le délicat échafaudage.

L'expérience que nous sommes en train de faire dans le court terme, compte tenu des limites temporaires que nous nous sommes fixées, nous renseignera.

En attendant, les critiques sont renouvelées et les attaques à géométrie variable continuent, encore que leur résonance s'estompe.

Les problèmes ont évidemment été compliqués par la dévaluation des francs belge et luxembourgeois le 21 février 1982.

Rassurez-vous, Altesses Royales, Excellences, Mesdames, Messieurs, mon propos ne peut être d'approfondir ici une problématique particulièrement ardue. Mais il y a une correspondance entre ce que je viens de dire à propos du paquet global visant le maintien de l'emploi et la compétitivité générale, d'un côté, et le problème monétaire, d'autre part. Il a été dit et redit que les situations des partenaires dans l'UEBL n'étaient pas comparables.

Sans vouloir préjuger les contacts et les travaux en cours, sans vouloir aborder les déficiences de l'association actuelle et les propositions faites à cet égard, délaissant pour le surplus les spéculations théoriques qui ont foisonné, il m'apparaît indispensable d'avoir l'esprit à l'avenir quelques vérités élémentaires:

- A part les réalignements ponctuels et périodiques dans le système monétaire européen, il est entendu que la véritable dévaluation est entraînée si plusieurs indicateurs restent désespérément au rouge: inflation comparée, niveau du taux d'intérêt, déséquilibres fondamentaux, coûts en croissance disproportionnée.
- La valeur de la monnaie documente l'état de santé d'une économie vers l'extérieur et il est normal que la comparaison s'installe à l'égard d'une monnaie forte d'un autre partenaire de l'espace intégré.
- Une étude de base est nécessaire par rapport à l'impact d'un changement de parité sur nos différents secteurs de l'économie nationale, pour dépasser le résultat d'une appréciation sommaire.
- On ne change pas le moule monétaire comme on change le veston, si l'on en juge par exemple d'après les difficultés de l'ECU quant à son régime d'émission, de convertibilité et d'acceptabilité, les politiques nationales atteignant pour le surplus un faible degré de convergence.

De tout cela, je ne retiens pour le moment que le fait que la meilleure base de départ, sur le plan de la compétitivité générale et de la défense monétaire, est constituée par la reconnaissance objective des problèmes, la volonté de renouveau, le consensus de s'y mettre ensemble, les yeux rivés sur les paramètres qui mesurent le fonctionnement de la machine économique.

C'est un appel à la rencontre de bonnes volontés, à une solidarité renouvelée, à la reprise d'un dialogue fructueux, que j'ai à cœur d'adresser dans cette enceinte à tous les agents économiques et aux responsa-

bles de tout niveau, pour nous atteler avec courage à la tâche commune, vitale pour nous tous.

Altesses Royales,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Au terme de mon allocution, parsemée – je m'en excuse – de chiffres, comparaisons et de considérations philosophico-économiques, j'entends revenir à l'objet propre de la manifestation d'aujourd'hui, savoir l'inauguration de la 40^e Foire Internationale de Luxembourg.

Les nombreux exposants font preuve à nouveau

d'une confiance entière et les organisateurs de stands officiels apportent leur concours apprécié.

Il y a là un signe qui ne trompe pas.

L'attrait de la Foire se confirme et l'infrastructure en place assurant la centralisation de l'offre et de la demande dans un contexte qui dépasse largement nos frontières, suscite une présence active, favorise l'information et la confrontation paisible, génératrices du progrès, tout en portant un message bien compris aux consommateurs.

Je souhaite très sincèrement que tous ceux qui sont activement associés à l'œuvre soient récompensés d'un plein succès à l'occasion de la 40^e Foire Internationale de Luxembourg !

La session ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord à Luxembourg

Les 17 et 18 mai a eu lieu au Centre Européen à Luxembourg la session ministérielle de printemps du Conseil de l'Atlantique Nord. C'est la deuxième fois que le Grand-Duché a accueilli cette importante réunion qui siège à tour de rôle dans les capitales des différents Etats membres de l'OTAN. Ont participé à cette réunion de printemps les ministres des affaires étrangères suivants: Monsieur Léo Tindemans (Belgique); Monsieur Hans-Dietrich Genscher (République fédérale d'Allemagne); Monsieur Mark McGuigan (Canada); Monsieur Kjeld Olesen (Danemark); Monsieur Alexander Haig (Etats-Unis); Monsieur Claude Cheysson (France); Monsieur Yannis Haralambopoulos (Grèce); Monsieur Olafur Johannesson (Islande); Monsieur Emilio Colombo (Italie); Madame Colette Flesch (Luxembourg); Monsieur Svenn Stray (Norvège); Monsieur Max von der Stoel (Pays-Bas); Monsieur André Gonçalves Pereira (Portugal); Monsieur Francis Pym (Royaume-Uni); Monsieur Ilter Turkmen (Turquie).

La cérémonie d'ouverture débuta par un discours de Monsieur Pierre Werner, président du Gouvernement. Des allocutions furent ensuite prononcées par Monsieur Mark McGuigan, ministre des affaires étrangères du Canada, en sa qualité de président d'honneur du Conseil de l'Atlantique Nord, et par Monsieur Joseph Luns, secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

Nous reproduisons ci-après le texte du discours de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, ainsi que le communiqué final publié à l'issue de la réunion.

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Excellence,
Mesdames et Messieurs,

Je suis heureux de pouvoir souhaiter au nom du gouvernement et du peuple luxembourgeois la bien-

venue au Conseil de l'Atlantique Nord réuni en session ministérielle à Luxembourg.

C'est avec un plaisir particulier que je m'adresse en cette occasion au Président d'honneur de ce Conseil, l'Honorable M. McGuigan, Ministre des affaires étrangères du Canada. Allié fidèle et de longue date du Luxembourg, le Canada est un des défenseurs émérites des relations et de la solidarité transatlantiques qui sont d'une si grande importance pour cette Alliance.

Il y a quinze ans, en juin 1967, le Conseil de l'Atlantique Nord s'est également réuni à Luxembourg. Quelques rares participants d'alors sont aujourd'hui venus siéger à nouveau dans notre capitale. Parmi ceux-ci, je me réjouis de vous reconnaître, Monsieur le Secrétaire général, qui cette fois-ci êtes venu en voisin de Bruxelles. Qu'un homme de votre expérience politique assure la direction dévouée du Conseil en session permanente, constitue un garant pour le succès des travaux de cette session ministérielle. Comment pourrais-je ne pas souligner dans ces quelques remarques préliminaires la grande satisfaction que nous éprouvons tous devant la très prochaine accession de l'Espagne au Traité de l'Atlantique Nord. Que ce fier pays désire se joindre aujourd'hui à notre communauté témoigne de l'attrait et de la vitalité de notre Alliance qui assure la sécurité de nos Etats membres et la défense des idéaux chers à nos peuples.

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,

Devant cette assistance il n'est besoin de rappeler les profondes évolutions et les nombreux rebondissements que la scène internationale a connus au cours des dernières années.

Une des rares constantes pendant la décennie et demie qui nous sépare de la dernière session ministé-

rielle à Luxembourg fut le maintien de la paix dans la zone du Traité de l'Atlantique Nord. L'Alliance a su y garantir pendant plus de trente ans la paix et la liberté. Elle y a ainsi rempli et continue de remplir de façon exemplaire la noble tâche que lui avaient assignée ses fondateurs.

Dans le monde autour de nous, les idéaux et les valeurs qui nous unissent sont trop souvent ignorés ou sacrifiés à la raison d'Etat. La paix, la liberté et la démocratie sont malheureusement loin d'être des acquis de la part de tous les Alliés. En effet, force est de constater qu'il serait dangereusement illusoire de se fier aux déclarations apaisantes de l'Union soviétique et de certains de ses Alliés, alors que leurs actes trahissent une attitude qui ne connaît ni retenue ni respect des libertés.

Je n'ai pas l'intention d'aborder en détail dans cette enceinte les sujets sur lesquels le Conseil se penchera dans quelques instants. Il me tient cependant à cœur de condamner dans ce contexte une nouvelle fois l'oppression du peuple polonais. En violation de la Charte des Nations Unies et de l'Acte final d'Helsinki, le régime militaire de Varsovie, inspiré et aidé par l'Union soviétique, refuse à ses citoyens les libertés fondamentales et les possibilités d'expression de ses légitimes aspirations nationales.

Comment ne pas rappeler ici également l'invasion et l'occupation depuis plus de deux ans de l'Afghanistan par les troupes soviétiques. Au-delà de la misère d'un peuple qui refuse l'oppression, c'est l'instabilité engendrée dans toute cette région d'Asie du Sud-Ouest qui appelle notre attention sans relâche.

Le comportement actuel de l'Union soviétique ne laisse à l'Alliance Atlantique d'autre choix que de mettre tout en œuvre pour maintenir une défense forte, capable de dissuader tout agresseur éventuel et d'inciter nos antagonistes à renouer un dialogue constructif.

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,

Plus que jamais, les questions de sécurité donnent aujourd'hui lieu à des discussions animées. Certains observateurs n'hésitent pas à exagérer les moindres divergences de vues entre les alliés à tel point que des doutes sur la cohésion de l'Alliance ont pu apparaître. Parallèlement, le débat sur la politique de sécurité de l'Alliance et sur les meilleurs moyens pour sauvegarder la paix a été porté sur la place publique dans la plupart de nos pays. Ces questions constituent aujourd'hui la préoccupation première d'un certain nombre de nos citoyens. Ni la discussion entre les représentants de nos gouvernements, ni les interrogations de nos citoyens ne doivent nous irriter. Bien au contraire. Elles constituent l'expression même du débat démocratique dans notre société occidentale. Ce sont bien ce respect de la souveraineté et de l'indépendance de nos Etats ainsi que le droit à la liberté d'expression de nos citoyens qui nous distinguent de l'Union soviétique et de la majorité de ses Alliés.

Notre Alliance s'est toujours refusée et se refusera toujours à imposer arbitrairement des solutions à ses Etats membres ou à ses peuples. Au contraire, nous, tous ici présents, sommes fiers du libre assentiment de tous les gouvernements alliés à la politique de l'Alliance.

Au cours des décennies passées, le fonctionnement de la consultation interalliée nous a permis de respecter en toutes circonstances cet idéal démocratique. Aussi ne puis-je que saluer certaines initiatives récentes qui visent à approfondir la consultation entre nos gouvernements dans le cadre de l'Alliance et à l'adapter aux circonstances toujours changeantes. D'autre part, je tiens à souligner ici une nouvelle fois l'importance que l'engagement militaire nord-américain en Europe et de bonnes relations transatlantiques revêtent pour notre sécurité commune. A ceux qui, à l'Est comme à l'Ouest, croient déceler ou devoir provoquer des fissures dans la cohésion entre les Alliés des deux côtés de l'Atlantique, nous devons apporter d'une manière non équivoque la preuve de notre solidarité.

Quant aux débats politiques dans nos pays, on ne peut que se féliciter des efforts accrus entrepris ces derniers mois par nos gouvernements pour informer l'opinion publique sur les idéaux communs des alliés ainsi que sur les objectifs de défense et de paix poursuivis par l'Alliance. Il est de notre devoir primordial de faire comprendre à ceux qui luttent de bonne foi en faveur de la paix et de la sécurité, que seule une paix qui nous permette de vivre en liberté peut répondre à nos aspirations.

Ce rapide survol des problèmes actuels de l'Alliance démontre clairement que les tâches du Conseil restent nombreuses. Le Luxembourg est prêt à fournir sa contribution à la réalisation des objectifs communs que nous nous sommes fixés. Mon gouvernement demeure en effet profondément convaincu que l'Alliance qui nous unit depuis trente ans est indispensable à la sécurité et à la défense d'un monde libre, démocratique et prospère.

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,

Il y a quinze ans l'idée de négociations MBFR naissait au sein de cette Alliance. Par ailleurs témoignant de leur attachement profond à une politique constructive de désarmement, les Alliés se présentent aujourd'hui avec une large gamme d'initiatives dans tous les domaines du contrôle des armements, qu'il s'agisse en matière de MBFR ou du projet d'une conférence sur le désarmement en Europe qui bénéficie de l'appui solidaire des Etats membres de l'Alliance. J'ose espérer que, lors de la reprise de la réunion de Madrid en automne prochain, le problème complexe du mandat de cette conférence et notamment de la délimitation de la zone d'application des futures mesures de confiance et de sécurité puisse trouver une solution et ceci grâce à une attitude plus réaliste de la part de l'Union soviétique.

A côté de ces efforts actuellement déployés par les Alliés dans le domaine des armes conventionnelles,

des négociations se sont ouvertes fin novembre de l'année passée à Genève entre les Etats-Unis et l'Union soviétique concernant les forces nucléaires intermédiaires. Ces négociations font suite à l'offre que l'Alliance a adressée à Moscou le 11 décembre 1979, en même temps qu'elle a décidé qu'en cas d'échec de ces négociations de nouveaux systèmes d'armes nucléaires de portée intermédiaire seraient déployés fin 1983 sur le territoire de certains Etats membres européens. Nous estimons que l'option zéro que le Président Reagan a préconisée dans son discours du mois de novembre dernier finira par être acceptée par la délégation soviétique comme base de négociation.

Enfin, nous avons accueilli avec satisfaction les propositions que le Président Reagan a formulées dimanche passé pour ce qui est des armes stratégiques. J'aimerais exprimer ici l'espoir que l'Union soviétique examinera sérieusement cette proposition de commencer les négociations sur les réductions de ces armements fin juin et qu'elle répondra d'une façon positive à ce projet qui vise à réduire sensiblement et en deux phases l'arsenal de l'armement stratégique des deux parties, tout en garantissant le principe d'une sécurité juste et équitable pour tous les peuples.

En 1967, vos prédécesseurs mettaient au point le rapport Harmel dont les conclusions guident aujourd'hui la politique de l'Alliance. Vous-même, vous aurez parmi d'autres la lourde tâche de préparer, aujourd'hui et demain la réunion des chefs d'Etats et de gouvernement, qui le 10 juin prochain à Bonn, renouvellera l'engagement de l'Alliance pour la paix.

Permettez-moi de formuler mes meilleurs vœux pour que les travaux de ce Conseil connaissent le plein succès et permettent d'arriver à des résultats fructueux. Le plaisir que j'éprouve à vous accueillir aujourd'hui dans notre ville de Luxembourg n'en sera qu'accru.

Communiqué final

Le Conseil de l'Atlantique Nord s'est réuni en session ministérielle à Luxembourg les 17 et 18 mai 1982. Les Ministres ont déclaré ce qui suit:

1. Les Alliés se félicitent de la très prochaine accession de l'Espagne au Traité de l'Atlantique Nord, qui donne une nouvelle preuve de la vitalité que garde l'Alliance, communauté de pays libres guidés par les valeurs communes de la démocratie pluraliste, des libertés individuelles, de la dignité de la personne humaine, de l'autodétermination et de la primauté du droit, conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies.

2. Les Alliés sont déterminés à maintenir une puissance militaire et une solidarité politique suffisantes pour assurer l'équilibre des forces et pour décourager l'agression et les autres formes de pression. Sur cette base, dans l'intérêt de la paix et de la stabilité internationale, les Alliés persévéreront dans leurs efforts pour établir des relations plus constructives visant à

une détente authentique entre l'Est et l'Ouest par le dialogue et la négociation et des échanges mutuellement avantageux. Avec la dissuasion et la défense, la maîtrise des armements et le désarmement font partie intégrante de la politique de l'Alliance en matière de sécurité.

Cependant, une amélioration substantielle des relations Est-Ouest n'est possible que si l'Union soviétique et les autres pays du Pacte de Varsovie sont disposés à faire preuve, dans leurs actes aussi bien que dans leurs paroles, de modération et de sens des responsabilités. Le renforcement continu de tous les éléments du potentiel militaire de l'URSS, l'agression soviétique contre le peuple d'Afghanistan, l'encouragement et le soutien apportés par Moscou au régime de la loi martiale en Pologne et ses activités déstabilisatrices dans d'autres régions du monde sont en contradiction avec les intentions pacifiques proclamées par l'Union soviétique et pèsent lourdement sur les relations Est-Ouest.

3. La poursuite de l'oppression du peuple polonais constitue une violation de la Charte des Nations Unies et de l'Acte final d'Helsinki. Rappelant leur déclaration du 11 janvier 1982, les Alliés demandent à nouveau avec insistance aux autorités polonaises de lever la loi martiale, de libérer toutes les personnes arrêtées et de restaurer un dialogue véritable avec l'Eglise et avec Solidarité. L'espoir d'une évolution dans ce sens a été déçu par le fait que l'assouplissement de certaines mesures prises en vertu de la loi martiale a été suivi si rapidement de nouvelles mesures de répression. Les autorités polonaises devraient s'abstenir de contraindre des citoyens polonais à l'exil.

4. L'intervention soviétique en Afghanistan s'intensifie tandis que la résistance du peuple afghan persiste et s'amplifie. Le bilan en vies humaines et en destructions s'alourdit, le nombre de réfugiés afghans dépasse trois millions et la stabilité de la région est en péril. Le comportement de l'URSS est inacceptable.

Les Alliés soulignent de nouveau qu'ils appuient les propositions formulées par les Nations Unies et d'autres organisations internationales, et ignorées de manière répétée par l'URSS, en vue d'une solution pacifique fondée sur le retrait total des troupes soviétiques et le respect de l'indépendance, de la souveraineté et du non-alignement de l'Afghanistan. Ils expriment l'espoir que la mission dont est chargé le représentant personnel du Secrétaire général des Nations Unies pour la question afghane aidera à trouver une solution conforme à ces principes.

5. La politique de l'Union soviétique confirme qu'il est indispensable pour les Alliés de faire tous les efforts nécessaires afin de maintenir une défense forte et crédible. Les Alliés ne pourront préserver la paix que s'ils ont la capacité et la volonté de se défendre à quelque niveau que ce soit dans n'importe quelle région de la zone du Traité de l'Atlantique Nord. Il faut pour cela qu'ils disposent d'une large gamme de forces classiques et nucléaires destinées à

persuader tout agresseur éventuel que toute attaque serait repoussée et qu'elle lui ferait courir des risques sans commune mesure avec les avantages qu'il pourrait escompter. La dissuasion a sauvé la paix en Europe pendant plus de trente ans et cette politique conserve toute sa valeur aujourd'hui. En outre, cette politique est essentielle pour amener l'Union soviétique à négocier avec sérieux sur la réduction et la maîtrise des armements.

6. Une large série de propositions, destinées à faire progresser de manière concrète et ambitieuse plusieurs négociations relatives à des accords de maîtrise et de réduction des armements, a été avancée par des membres de l'Alliance:

- dans le cadre de la CSCE, la recherche de mesures de confiance et de sécurité couvrant l'ensemble de l'Europe de l'Atlantique à l'Oural;
- dans le cadre des MBFR, l'établissement de plafonds collectifs égaux par des réductions d'effectifs opérées sur la base de données agréés;
- en ce qui concerne les négociations sur les armements nucléaires, l'élimination totale des missiles américains et soviétiques de portée intermédiaire basés à terre ainsi que des réductions substantielles de leurs systèmes stratégiques intercontinentaux respectifs.

Les Alliés invitent instamment l'Union soviétique à répondre, sans plus tarder, d'une façon positive à ces propositions conçues pour améliorer la sécurité et établir un équilibre militaire au niveau de forces le plus bas possible.

7. Les Alliés se félicitent de l'initiative du Président Reagan, qui a proposé au Président Brejnev d'engager les entretiens sur la réduction des armements stratégiques (START) pour la fin juin et ils appellent instamment l'Union soviétique à y répondre de façon positive. C'est dans l'intention de rechercher des réductions significatives des armements stratégiques des deux pays, particulièrement pour les systèmes les plus déstabilisants, que les Etats-Unis ont fait cette proposition ambitieuse mais réaliste qui aboutirait à un accroissement significatif de la stabilité stratégique et contribuerait ainsi à renforcer la paix. Dans le cadre des START, et conformément à la décision de décembre 1979 relative à la modernisation des forces nucléaires à portée intermédiaire et à une maîtrise des armements englobant ces forces ¹, les Etats-Unis continuent de négocier avec l'URSS à Genève sur la base d'une proposition novatrice visant à la limitation de leurs systèmes à portée intermédiaire respectifs.

Les positions de négociation des Etats-Unis sont de nature à permettre des accords justes et efficaces. Les Alliés, qui se tiennent en consultation étroite avec les Etats-Unis, soutiennent les efforts déployés par ceux-ci pour parvenir à de tels accords.

8. Les Alliés qui participent aux conversations de Vienne sur les réductions mutuelles et équilibrées

1 A cet égard, la Grèce a réservé sa position et exprime ses vues, qui ont été consignées au procès-verbal.

des forces réaffirment leur détermination de rechercher un accord qui renforce la sécurité et la paix en Europe par des réductions de forces ramenant les effectifs à des niveaux collectifs égaux dans la zone des réductions. Pour que ces négociations aboutissent, il faudra que l'Est coopère afin de parvenir à un accord sur les niveaux de forces existants et sur des mesures associées adéquates visant à l'accroissement de la stabilité et à la vérification du respect de l'accord.

9. Les Alliés demeurent résolus à développer et à renforcer le processus de la CSCE mais constatent les graves obstacles que représentent les violations persistantes par certains pays de l'Est des principes et dispositions de l'Acte final d'Helsinki, le cas de la Pologne étant le plus récent et le plus flagrant.

Ils expriment l'espoir qu'à la reprise de la conférence d'examen de Madrid en novembre, la confiance dans l'application de l'Acte final aura été rétablie et qu'il sera possible d'adopter un document de clôture substantiel et équilibré couvrant tous les domaines de l'Acte final, y compris les droits de l'homme; les contacts entre les personnes et l'information. Ils réaffirment leur soutien en faveur d'une conférence sur la sécurité et le désarmement en Europe et l'adoption à la réunion de Madrid d'un mandat précis pour la négociation, dans un premier temps, de mesures de confiance et de sécurité qui soient militairement significatives, contraignantes, vérifiables et applicables à l'ensemble de l'Europe, de l'Atlantique à l'Oural.

10. Les Alliés comptent jouer un rôle actif à la deuxième session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement qui va s'ouvrir prochainement. Ils espèrent que les débats de cette session tiendront pleinement compte du fait que la transparence et des mesures de vérification adéquates sont nécessaires dans tous les domaines de la maîtrise des armements et du désarmement. Au Comité du désarmement à Genève, les Alliés continueront de rechercher des accords concrets et vérifiables, y compris une interdiction totale de toutes les armes chimiques.

11. Le maintien d'une situation stable à Berlin et alentour reste pour les Alliés un facteur essentiel des relations Est-Ouest.

Les Alliés rappellent leur déclaration du communiqué de Rome du 5 mai 1981 et expriment l'espoir que la poursuite du dialogue entre la République fédérale d'Allemagne et la République démocratique allemande induira des effets bénéfiques directs accrus pour Berlin et pour les personnes dans les deux Etats allemands.

12. Les échanges économiques jouent un rôle important dans la stabilisation et le développement des rapports Est-Ouest. Les Alliés confirment l'intention qu'ils ont exprimée dans leur déclaration du 11 janvier 1982 ² d'examiner les relations économiques entre l'Est et l'Ouest, en tenant compte de l'intérêt mutuel qui doit y présider et de considérations de sécu-

2 La Délégation de la Grèce a rappelé sa position sur divers aspects de cette déclaration.

rité, notamment dans les domaines technologique, économique et financier, y compris les crédits à l'exportation. Ils ont reconnu en particulier les risques qu'entraînent les transferts aux pays du Pacte de Varsovie de technologies susceptibles d'applications militaires.

13. Le rétablissement de la santé économique des pays alliés est essentiel et est une partie intégrante de leur effort de défense. Les gouvernements alliés œuvreront ensemble, tant au niveau bilatéral que dans le cadre des organisations compétentes, pour promouvoir la prospérité de leurs peuples et de l'économie mondiale. Les Alliés reconnaissent la nécessité de continuer à soutenir les programmes conçus au bénéfice des économies des pays membres moins favorisés, conformément à l'article 2 du Traité de l'Atlantique Nord.

14. Se fondant sur l'importance essentielle qu'ils attachent à ce que tout recours à la force visant à régler des différends internationaux rencontre l'opposition résolue de la communauté internationale, les Alliés condamnent l'agression des îles Malouines et de leurs dépendances par l'Argentine et déplorent le fait qu'après plus de six semaines, celle-ci n'ait pas encore retiré ses forces, comme la résolution 502 du Conseil de sécurité lui en fait l'obligation. Ils appellent à poursuivre les efforts en vue d'un règlement négocié satisfaisant, conformément à cette résolution dans son intégralité.

15. Les Alliés sont profondément préoccupés par les actes de terrorisme qui se succèdent dans plusieurs de leurs pays. Ils condamnent fermement tous les actes de cette nature et ils font solennellement appel à tous les gouvernements pour mener une lutte efficace contre ce fléau et pour intensifier leurs efforts à cette fin.

16. Les pays de l'Alliance reconnaissent que certains événements qui se produisent en dehors de la zone du Traité peuvent avoir des conséquences pour leurs intérêts communs. Ils se consulteront à ce sujet, en tant que de besoin, en prenant en considération leurs objectifs communs, tels qu'ils les ont identifiés. Certains pays de l'Alliance qui sont à même de le faire sont disposés à aider d'autres Etats souverains à faire face à des menaces dirigées contre leur sécurité et leur indépendance.

17. Les membres de l'Alliance œuvreront de concert avec d'autres Etats pour renforcer et maintenir la souveraineté et l'indépendance des pays du tiers-monde. Ils respectent le non-alignement authentique et soutiennent le développement économique et social dans le tiers-monde, qui contribuent à la stabilité dans le monde et peuvent aider à mettre ces pays à l'abri des ingérences extérieures. Ils poursuivront la lutte contre la faim, la pauvreté et le sous-développement.

18. Les Ministres sont convenus d'intensifier leurs consultations. Ils tiendront une réunion informelle en automne 1982, profitant de leur présence en Amé-

rique du Nord à l'occasion de la prochaine session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies. A cet égard, ils ont pris note avec plaisir de l'invitation du gouvernement canadien de tenir cette réunion au Canada.

19. La prochaine réunion ordinaire du Conseil de l'Atlantique Nord en session ministérielle se tiendra à Bruxelles en décembre 1982. Les Ministres ont accepté avec plaisir l'invitation du gouvernement français de tenir à Paris la réunion du Conseil en session ministérielle du printemps 1983.

* *

En plus du communiqué, les Ministres des affaires étrangères ont décidé de publier les passages suivants du procès-verbal de leur réunion des 17 et 18 mai 1982:

La coopération et l'aide économique au sein de l'Alliance

Conscients de la gravité des problèmes économiques qui se posent aux pays membres et de la nécessité toujours actuelle de renforcer l'assise économique sur laquelle reposent la cohésion et les capacités de défense de l'Alliance, les Ministres ont pris note d'un rapport du Secrétaire général sur les développements économiques récents concernant les pays membres moins avancés. Ils ont souligné qu'il demeure important, dans l'esprit de l'article 2 du Traité de l'Atlantique Nord, de soutenir les programmes d'assistance économique à ces pays pour les aider à surmonter leurs difficultés.

«La science au service de la stabilité»

Les Ministres ont pris note des progrès substantiels enregistrés au cours de 1981 dans la mise en œuvre du programme «La science au service de la stabilité» destiné à renforcer la coopération entre les laboratoires de recherche publics, l'Université et l'industrie dans les pays membres moins favorisés. Ils ont constaté avec satisfaction qu'un grand pas en avant a été fait dans le cas de plusieurs projets de développement économique, entrés maintenant dans une phase d'exécution. Les Ministres se sont félicités du rythme auquel progresse ce programme fondé sur la coopération et la solidarité de tous les Alliés. Ils ont invité le Secrétaire général à leur rendre compte périodiquement des nouvelles réalisations à l'actif de ce programme.

La situation en Méditerranée

Les Ministres ont pris note du rapport sur la situation en Méditerranée préparé sur leurs instructions et ils ont souligné à nouveau la nécessité de maintenir des forces suffisantes dans l'ensemble de la région. Ils ont prié le Conseil en session permanente de continuer ses consultations à ce sujet et de leur présenter un nouveau rapport à leur prochaine réunion.

La coopération en matière d'équipement

Les Ministres ont pris note d'un rapport de la Conférence des directeurs nationaux des armements; ils se sont félicités des dispositions prises actuellement pour sélectionner des domaines prioritaires d'activité en collaboration en vue d'une utilisation plus efficace des ressources destinées à des équipements futurs. Ils ont pris note avec satisfaction d'autres efforts tendant à améliorer la coopération par un resserrement de la coordination, non seulement entre les autorités militaires de l'OTAN et les organes civils traitant des problèmes d'équipement, mais aussi entre les divers organes gouvernementaux et l'industrie représentée par le Groupe consultatif industriel OTAN. Tout en se félicitant des progrès en matière de coopération, ils ont exprimé leur conviction que leurs gouvernements resteront attentifs à écarter les obstacles qui entravent l'essor de cette coopération. Ils ont invité les administrations nationales à faire preuve de plus

de souplesse lorsqu'il s'agit d'étudier l'adéquation à leurs propres besoins du matériel mis au point par d'autres pays.

Transfert de technologie

Les Ministres ont approuvé le rapport, préparé à leur intention, sur les incidences pour la sécurité de l'Alliance des transferts aux pays du Pacte de Varsovie des technologies susceptibles d'applications militaires, lesquels pourraient aussi affecter les budgets de la défense des pays alliés. Ils ont souligné que ses conclusions permettront d'éclairer les gouvernements dans la formulation de leur politique en la matière. Les Ministres sont convenus de la nécessité de poursuivre l'échange d'informations dans les conditions fixées par le Conseil en session permanente et d'améliorer la protection de ces technologies, et ont appelé à un renforcement de la base technologique de l'Alliance.

La Conférence au sommet de l'OTAN à Bonn

Les 9 et 10 juin 1982 a eu lieu à Bonn en République Fédérale d'Allemagne la réunion du Conseil de l'OTAN à laquelle participaient les Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres de l'Alliance Atlantique. Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, et Madame Colette Flesch, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, se sont rendus le 9 juin à Bonn et représentaient le Grand-Duché de Luxembourg à cette importante réunion des seize Etats membres dont les sujets principaux de discussion étaient entre autres: la maîtrise des armements et le désarmement, la défense intégrée de l'OTAN, la paix et les relations Est-Ouest.

Dans la soirée du 9 juin eut lieu au Château Augustusburg à Brühl le dîner offert en l'honneur des Chefs d'Etat et de Gouvernement, du Secrétaire Général et des Ministres des Affaires Etrangères par le Président de la République Fédérale d'Allemagne.

Le jeudi, 10 juin 1982 eut lieu la séance inaugurale dans l'hémicycle du Bundestag, suivie des réunions de travail à la Chancellerie fédérale.

Un déjeuner fut offert le même jour en l'honneur des Chefs d'Etat et de Gouvernement, du Secrétaire Général et des Ministres des Affaires Etrangères par le Chancelier de la République Fédérale d'Allemagne.

Nous reproduisons ci-après le texte de l'allocution prononcée par Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, à l'occasion du Sommet de l'OTAN à Bonn le 10 juin:

Monsieur le Président,

Laissez-moi tout d'abord me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour souhaiter au nom du Gou-

vernement et du peuple luxembourgeois une chaleureuse bienvenue à l'Espagne.

Pour témoigner de la vitalité et de l'attrait exercé par l'alliance atlantique, nous ne saurions imaginer meilleure preuve que l'adhésion d'un pays démocratique au passé et à la culture si riches.

Cette adhésion contribuera au renforcement de notre alliance dans la lutte qu'elle mène avec succès depuis 33 ans pour la sécurité du monde et la préservation de la paix.

Si le renforcement de sa puissance militaire a particulièrement caractérisé la conduite de Moscou au cours de la dernière décennie, l'Union Soviétique a mené au cours des dernières années une intense campagne de propagande psychologique contre les alliés. Poussés par leur doctrine, les pays communistes n'ont pas hésité à propager les informations contraires à la vérité au sujet de notre mode de vie libre et démocratique, au sujet de nos efforts de défense collective comme au sujet de nos intentions politiques.

Que nous sachions que les thèses communistes sont fausses et injustes ne nous dispense pas de lutter contre ces allégations. La campagne d'information du public que nous avons heureusement développée ces derniers mois, constitue un pas encourageant dans la bonne direction. A nous de persévérer dans cette campagne de sensibilisation pour nos thèses.

La meilleure réponse à apporter aux affirmations soviétiques consiste à fournir constamment les preuves de la supériorité de nos institutions et les performances de nos économies.

A cet égard on ne peut répéter assez que la paix, la sécurité et la prospérité sont indivisibles.

Les approches encore trop timides du dernier Sommet des Sept à Versailles pour une véritable coopération économique et monétaire dans une vue globale des besoins du monde, ne peuvent devenir prometteuses que si elles sont portées dorénavant par la reconnaissance et l'acceptation de sa place au soleil pour chacun des pays, grands et petits, avec la ferme volonté de corriger les inégalités de chance entre nations et populations.

La réalité des régimes de l'Europe de l'Est contraste trop avec les déclarations apaisantes, pour que nous cédions aux illusions d'une fausse détente.

Les faits parlent pour eux-mêmes.

L'étouffement des voix qui s'élèvent dans ces pays pour la conquête des libertés humaines, l'invasion brutale de l'Afghanistan, la mise au pas des Polonais, sont autant de preuves dévoilant la nature même du concept de vie en commun des hommes et des nations pratiqué par les Etats communistes.

Certains esprits perméables à la propagande méconnaissent ou feignent de méconnaître la gravité de ces faits. Bien plus nombreux sont aujourd'hui ceux qui — conduits par leur idéal de la recherche de paix mettent en question le bien fondé de nos efforts de défense et notre politique pour contrecarrer la menace militaire qui pèse sur notre alliance.

Il n'appartient pas au petit Etat qui est le mien de se complaire en affirmations tonitruantes ou martiales. L'apport fait à la cause atlantique commune, modeste mais réel, adapté à nos moyens vaut essentiellement par sa sincérité, son engagement responsable et l'appréciation réaliste des éléments qui peuvent concourir à la consolidation de la paix.

C'est pourquoi nous sommes convaincus qu'en tout premier lieu nous devons maintenir une puissance militaire et une solidarité politique suffisantes pour décourager l'agression ou toute autre forme de pression.

A cet égard l'engagement et la présence des alliés nordaméricains en Europe sont essentiels. La sécurité de l'alliance nécessite toutefois des efforts de défense énergiques de la part de nous tous.

Ce n'est que dans un tel climat de sécurité et d'équilibre des forces et à condition que le comportement de l'URSS s'y prête, que l'alliance atlantique pourra jeter les bases d'une détente authentique, fonction qu'elle ne saurait méconnaître sans porter atteinte à sa vocation historique.

Pour l'établissement du monde meilleur et plus sûr que nous voulons tous, la réduction des armements à un niveau plus bas garantissant toujours une sécurité suffisante est indispensable.

Alors que Moscou se complait dans ce domaine dans une campagne sans propositions détaillées et acceptables, nous pouvons aujourd'hui — du côté des alliés de l'atlantique nord — nous flatter d'avoir présenté des initiatives occidentales détaillées dans tous les domaines du contrôle des armements,

- qu'il s'agisse de négociations start sur la réduction des armements stratégiques à Genève,
- des négociations sur les FNI (Forces Nucléaires

de Portée Intermédiaire) soviétiques et américains de Genève,

- des MBFR à Vienne
- ou de la proposition d'une Conférence sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe — dans le cadre de la CSCE.

Il nous appartient de nous conduire à cet égard comme la force dynamique de la véritable détente en la rendant crédible par la dénonciation de l'emploi de la contrainte et de la violence, partout où elles se manifestent.

Nous nous félicitons des consultations étroites menées au sujet du désarmement ainsi que dans les autres domaines de notre politique alliée. Ces consultations sont essentielles pour la cohésion de l'alliance. Les suggestions pour les intensifier dans le cadre de l'organisation méritent notre appui et valorisent notre position au regard de nos opinions publiques.

Permettez-moi de dire, en guise de conclusion, la confiance que je place dans notre action pour maintenir la paix dans les années à venir. L'entrée d'un nouvel Etat membre, notre résolution de maintenir un effort de défense suffisant, notre gamme de propositions sur le désarmement et finalement une campagne d'information bien lancée qui nous permettra d'avoir l'assentiment libre de nos citoyens me semblent être d'autant de raisons d'aborder l'avenir avec un certain optimisme.

A l'issue du Sommet furent publiées la déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement participant à la réunion, ainsi que les documents sur la défense intégrée de l'OTAN et sur la maîtrise des armements et le désarmement dont nous reproduisons les textes ci-après:

Déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement participant à la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord à Bonn le 10 juin 1982

1. Nous, représentants des seize Etats membres de l'Alliance atlantique, réaffirmons notre attachement aux valeurs et idéaux communs sur lesquels repose la solidarité transatlantique.

2. L'accession de l'Espagne au Traité de l'Atlantique Nord après le changement pacifique qui a conduit à l'instauration de la démocratie parlementaire dans ce pays témoigne de la vitalité de l'Alliance, force de paix et de liberté.

3. Notre Alliance préserve la paix depuis un tiers de siècle. Elle est une association de nations libres désireuses d'assurer ensemble leur sécurité par des garanties réciproques et par la légitime défense collective reconnue par la Charte des Nations Unies. Elle demeure l'instrument essentiel qui permet de décourager l'agression par une défense forte et d'affermir la paix par un dialogue constructif. La solidarité qu'elle établit est profondément compatible avec la libre détermination par chaque pays membre des

orientations et des modalités de son développement interne, et elle autorise entre ces choix un très large degré de diversité. Là réside notre force. Dans un esprit de respect mutuel, nous ajustons à tout moment nos objectifs et nos intérêts par des consultations libres et étroites; celles-ci constituent l'essence même de la coopération interalliée, et elles seront intensifiées de manière appropriée. Nous formons une association entre égaux, sans nation dominante ni nation dominée.

4. De son côté, l'Union soviétique pousse les pays qui lui sont associés à se comporter comme un bloc afin de préserver un système rigide qu'elle leur impose; en outre, l'expérience montre qu'elle est prête en dernier ressort à avoir recours à la menace ou à l'emploi de la force hors de ses frontières. L'Afghanistan et l'attitude soviétique dans la crise polonaise en sont la preuve manifeste. L'URSS a consacré au cours de la dernière décennie une grande partie de ses ressources à un accroissement massif de ses moyens militaires dépassant largement les besoins de sa défense et lui donnant la capacité de projeter ses forces à l'échelle mondiale. Tout en créant une menace de telles dimensions, les gouvernements des pays du Pacte de Varsovie dénoncent comme agressifs nos propres efforts de défense. Alors qu'ils interdisent dans leurs pays les campagnes de désarmement unilatéral, ils appuient les revendications qui s'expriment à l'Ouest en faveur du désarmement unilatéral.

5. La stabilité internationale et la paix mondiale exigent que l'Union soviétique fasse preuve de plus de modération et d'un plus grand sens des responsabilités. Pour notre part, réaffirmant les principes et objectifs de l'Alliance, nous tenons à exposer notre programme pour la paix dans la liberté:

a) Notre objectif est de prévenir la guerre et, tout en sauvegardant la démocratie, de construire les bases d'une paix durable. Aucune de nos armes ne sera jamais utilisée autrement que pour répondre à une agression. Nous respectons la souveraineté, l'égalité, l'indépendance et l'intégrité territoriale de tous les Etats. Pour réaliser notre objectif, nous maintiendrons une puissance militaire et une solidarité politique suffisantes. Nous persévérons, sur cette base, dans les efforts en vue d'établir, chaque fois que le comportement de l'Union soviétique le permettra, des relations plus constructives entre l'Est et l'Ouest, par le dialogue, la négociation et une coopération mutuellement avantageuse.

b) Notre objectif est de préserver la sécurité de la zone de l'Atlantique Nord grâce à des forces classiques et nucléaires propres à décourager l'agression et l'intimidation. Ceci exige de la part de tous les Alliés un effort soutenu pour améliorer l'état de préparation de leur défense et leurs capacités militaires, sans rechercher la supériorité militaire. Nos pays possèdent les ressources nécessaires pour entreprendre cet effort. La présence de forces armées nord-américaines en Europe et l'engagement nucléaire stratégique des Etats-Unis pour l'Europe demeurent partie intégrante de la sécurité alliée. Tout aussi importants sont le maintien et l'amélioration continue des

capacités de défense des membres de l'Alliance. Nous cherchons à exploiter avec plus d'efficacité les ressources nationales destinées à la défense, en restant attentifs aux possibilités de développement de secteurs de coopération pratique. A cet égard, les pays alliés intéressés exploieront d'urgence les moyens de tirer pleinement parti, techniquement et économiquement, des technologies nouvelles. En même temps, des mesures seront prises dans les enceintes appropriées pour limiter l'accès du Pacte de Varsovie à des technologies occidentales susceptibles d'applications militaires.

c) Notre objectif est un équilibre stable des forces au niveau le plus bas possible, de nature à renforcer la paix et la sécurité internationale. Nous avons pris l'initiative d'une large série de propositions visant des accords militairement significatifs, équitables et vérifiables sur la maîtrise et la réduction des armements. Nous appuyons sans réserve les efforts menés par les Etats-Unis pour négocier avec l'Union soviétique des réductions substantielles des armements nucléaires stratégiques des deux pays et l'établissement de limitations rigoureuses et efficaces concernant leurs armes nucléaires à portée intermédiaire, en commençant par l'élimination totale de leurs missiles à portée intermédiaire basés à terre, qui sont les plus préoccupants pour chacune des deux parties. Nous continuerons à rechercher des réductions substantielles des forces classiques des deux camps en Europe et un accord sur des mesures destinées à renforcer la confiance et la sécurité dans l'ensemble de l'Europe. Dans cette perspective, ceux d'entre nous dont les pays participent aux négociations de Vienne sur les réductions mutuelles et équilibrées de forces ont adopté une nouvelle initiative afin de relancer ces négociations. Nous jouerons également un rôle actif aux conversations internationales organisées dans un cadre plus large sur la maîtrise des armements et le désarmement; à la deuxième session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement qui vient de s'ouvrir à New York, nous nous emploierons à donner une nouvelle impulsion à ces conversations.

d) Notre objectif est de développer des relations Est-Ouest substantielles et équilibrées visant à une détente véritable. Il faut pour cela que la souveraineté de chaque Etat, où qu'il soit situé, soit respectée, que les droits de l'homme ne soient pas sacrifiées se substitue à la propagande unilatérale, que la liberté de mouvement des personnes soit réalisée, que des efforts soient faits en faveur d'un rapport des forces militaires caractérisé par la stabilité et la transparence et, d'une manière générale, que tous les principes et dispositions de l'Acte final d'Helsinki, qui forment un tout indissociable, soient appliqués. Nous serons toujours prêts quant à nous à négocier dans cet esprit et nous attendons les gestes qui montreront qu'une telle disposition est partagée.

e) Notre objectif est de contribuer au progrès pacifique dans le monde; nous nous emploierons à supprimer les causes d'instabilité comme le sous-développement ou les tensions qui favorisent les ingérences extérieures. Nous continuerons de contribuer à la

lutte contre la faim et la pauvreté. Le respect du non-alignement authentique est important pour la stabilité internationale. Nous avons tous intérêt au maintien de la paix et de la sécurité dans d'autres régions du monde. Nous nous consulterons de manière appropriée face à des événements survenant dans ces régions qui pourraient avoir des incidences sur notre sécurité, en prenant en considération nos objectifs communs, tels que nous les avons identifiés. Ceux d'entre nous qui sont à même de le faire s'efforceront de répondre aux demandes d'assistance d'Etats souverains dont la sécurité et l'indépendance sont menacées.

f) Notre objectif est d'assurer la stabilité économique et sociale de nos pays, ce qui renforcera notre capacité collective à sauvegarder notre sécurité. Conscients de l'effet que les politiques de chacun de nos pays ont sur les autres, nous attachons la plus grande importance à la réduction de l'inflation, à un retour à une croissance durable et à des niveaux d'emploi élevés.

Tout en notant que nos relations économiques avec les pays du Pacte de Varsovie peuvent jouer un rôle important dans le développement de rapports stables entre l'Est et l'Ouest, nous adopterons dans ces relations une approche prudente et diversifiée compatible avec nos intérêts politiques et de sécurité. Les relations économiques doivent être menées sur la base d'avantages équilibrés pour les deux parties. Nous entendons conduire nos relations financières avec les pays du Pacte de Varsovie de manière économiquement saine, y compris avec la prudence que requièrent les relations commerciales dans l'octroi de crédits à l'exportation. Nous convenons d'échanger des informations dans les enceintes appropriées sur tous les aspects de nos relations économiques, commerciales et financières avec les pays du Pacte de Varsovie.

6. Nulle part le fait pour l'Alliance atlantique de partager des valeurs fondamentales communes n'a été exprimé plus clairement qu'en ce qui concerne la situation en Allemagne et à Berlin. Nous maintenons notre engagement pour la sécurité et la liberté de Berlin et continuons à appuyer les efforts en vue de maintenir la situation calme qui prévaut à Berlin et alentour. La poursuite des succès rencontrés par la République fédérale d'Allemagne pour améliorer les relations entre les deux Etats allemands est importante pour la sauvegarde de la paix en Europe. Nous rappelons que les droits et responsabilités des quatre puissances concernant Berlin et l'Allemagne dans son ensemble demeurent non affectés et nous confirmons notre appui à l'objectif politique de la République fédérale d'Allemagne tendant à instaurer en Europe un état de paix grâce auquel le peuple allemand puisse retrouver son unité par une libre autodétermination.

7. Nous condamnons tous les actes de terrorisme international, qui constituent une atteinte flagrante à la dignité et aux droits de l'homme ainsi qu'une menace pour la conduite de relations internationales normales. Conformément à nos législations nationa-

les, nous soulignons que la coopération la plus efficace est nécessaire pour prévenir et éliminer ce fléau.

8. Nous appelons l'Union soviétique à se conformer aux règles de conduite internationalement admises, sans lesquelles il est inconcevable de mener des relations internationales stables, et à se joindre dès maintenant à nous pour rechercher des rapports constructifs, des réductions d'armements et la paix mondiale.

Document sur la défense intégrée de l'OTAN Bonn, le 10 juin 1982

Ainsi qu'il est indiqué dans la déclaration de ce jour, nous, représentants des Etats membres de l'Alliance atlantique qui font partie de sa structure militaire intégrée, exposons ici en détail nos positions sur la défense. Nous notons avec une vive satisfaction que l'Espagne a l'intention de participer à la structure militaire intégrée et que son premier ministre est disposé à s'associer à ce qu'énonce le présent document, tout en observant que les modalités de la participation espagnole restent à définir.

Suivant en cela les principes énoncés dans le programme pour la paix et la liberté, nous convenons que, conformément aux plans de défense actuels de l'OTAN, et dans le cadre de la stratégie de l'OTAN et de sa triade de forces, nous continuerons de renforcer le dispositif de défense de l'Alliance, spécialement en ce qui concerne les forces classiques. Les efforts faits par nos pays dans le sens des décisions prises à Washington en 1978 ont conduit à une amélioration de nos moyens de défense. En dépit de ces progrès, il est certain, comme le montre la comparaison publiée récemment des forces de l'OTAN et du Pacte de Varsovie, que la poursuite des efforts entrepris est essentielle pour la sécurité de l'Alliance.

Dans ces conditions:

- nous réaliserons le plus largement possible les objectifs de forces de l'OTAN pour les six années à venir, y compris les mesures visant à améliorer l'état de préparation des forces permanentes ainsi que l'état de préparation et la capacité de mobilisation des forces de réserve. Il a été pris note de l'accord récemment conclu entre les Etats-Unis et la République fédérale d'Allemagne sur le soutien du pays hôte en temps de guerre;
- nous continuerons d'appliquer des mesures du programme de défense à long terme destinées à améliorer nos moyens de défense dans leur ensemble;
- nous continuerons d'améliorer les procédures de planification de l'OTAN et d'étudier d'autres moyens d'exploiter avec plus d'efficacité les ressources nationales consacrées à la défense, spécialement dans le domaine classique. A cet égard nous resterons attentifs à un juste partage des charges et aux possibilités de développement de secteurs de coopération pratique auxquelles nous pouvons tous trouver avantage;

- nous explorerons les moyens de tirer pleinement parti, techniquement et économiquement, des technologies nouvelles, spécialement pour améliorer la défense classique, et nous prendrons les mesures nécessaires pour limiter les transferts aux pays du Pacte de Varsovie de technologies susceptibles d'applications militaires.

Notant que des événements qui surviennent hors de la zone de l'OTAN peuvent menacer nos intérêts vitaux, nous réaffirmons la nécessité de nous consulter en vue de confronter nos analyses et d'identifier des objectifs communs en tenant pleinement compte des incidences à considérer sur la sécurité et sur les moyens de défense de l'OTAN, ainsi que des intérêts nationaux des pays membres. Reconnaisant que les politiques que les pays adoptent en la matière relèvent de décisions nationales, nous convenons d'examiner collectivement dans les instances appropriées de l'OTAN les impératifs pouvant découler pour la défense de la zone de l'OTAN de déploiements opérés individuellement par des pays membres en-dehors de cette zone. Les mesures que des Alliés pourront prendre individuellement, à la lumière de telles consultations, pour faciliter d'éventuels déploiements militaires au-delà de la zone de l'OTAN peuvent représenter une contribution importante à la sécurité occidentale.

**Document sur la maîtrise
des armements et le désarmement
Bonn, le 10 juin 1982**

Ainsi qu'il est indiqué dans notre déclaration de ce jour, nous, représentants des seize Etats membres de l'Alliance atlantique, exposons ici en détail nos positions sur la maîtrise des armements et le désarmement:

Des accords militairement significatifs, équitables et vérifiables sur la maîtrise des armements et le désarmement contribuent à renforcer la paix et font partie intégrante de notre politique de sécurité. Les propositions occidentales offrent la possibilité de parvenir à des réductions substantielles des armes stratégiques et des armes à portée intermédiaire américaines et soviétiques ainsi que des forces classiques en Europe, de même qu'à des mesures de confiance couvrant l'ensemble de l'Europe:

- Aux conversations sur la réduction des armements stratégiques (START) qui vont s'ouvrir prochainement, nous appelons l'Union soviétique à accepter des réductions significatives des forces nucléaires stratégiques américaines et soviétiques visant essentiellement les systèmes intercontinentaux les plus déstabilisants.
- Aux négociations sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (FNI), qui sont menées dans le cadre des START et sont fondées sur la décision de décembre 1979 concernant la modernisation des FNI et une maîtrise des armements englobant

ces forces *, la proposition des Etats-Unis tendant à l'élimination complète de tous les missiles FNI américains et soviétiques à plus longue portée basés à terre est de nature à avoir un résultat équitable et à accroître la sécurité pour tous.

- Ceux d'entre nous qui participent aux négociations de Vienne sur des réductions mutuelles et équilibrées de forces (MBFR) soumettront prochainement un projet de traité qui constitue une nouvelle proposition d'ensemble tendant à relancer ces négociations et à réaliser l'objectif, poursuivi de longue date, d'accroître la stabilité et la sécurité en Europe. Ils soulignent que la proposition occidentale de traité, si elle est acceptée, aura pour effet d'engager tous les participants — européens et nord-américains — dont les forces sont en cause à opérer, conformément au principe de la collectivité, des réductions substantielles d'effectifs conduisant elles-mêmes à des plafonds collectifs égaux s'appliquant aux forces des participants de l'Est et de l'Ouest dans la région centrale de l'Europe sur la base de données agréées et s'accompagnant de mesures associées destinées à renforcer la confiance et à améliorer la vérification.

- A la CSCE, la proposition relative à une conférence sur des mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe, élément d'un résultat équilibré de la réunion d'examen de Madrid, ouvrirait la voie à un accroissement de la transparence et de la stabilité dans l'ensemble de l'Europe, de l'Atlantique à l'Oural.

Dans le même temps, nous poursuivons nos efforts en vue de promouvoir une paix stable à l'échelle mondiale:

- Au Comité du désarmement à Genève, les Alliés poursuivront activement leurs efforts afin de parvenir à des accords équitables et vérifiables, y compris sur une interdiction totale des armes chimiques.
- A la deuxième session extraordinaire que l'Assemblée générale des Nations Unies consacre actuellement au désarmement, nous ne doutons pas qu'une nouvelle impulsion sera donnée aux négociations en cours et prévues, spécialement en favorisant la transparence militaire et la vérification, que la nécessité d'observer strictement le principe de non-recours à la force énoncé dans la Charte des Nations Unies sera réaffirmée et que la bonne application des accords existants sera renforcée.

Nous appelons tous les Etats à coopérer avec nous dans ces efforts pour affermir la paix et la sécurité. En particulier, nous appelons l'Union soviétique à traduire l'attachement qu'elle professe pour le désarmement en mesures actives permettant d'arriver à des résultats concrets, équilibrés et vérifiables à la table de négociation.

* A cet égard, la Grèce réserve sa position.

Le 25^e anniversaire du Conseil interparlementaire consultatif de Benelux

Le 7 mai 1982 a eu lieu à La Haye la célébration du 25^e anniversaire de la création du Conseil interparlementaire consultatif de Benelux. Au cours d'une séance académique au Ridderzaal du Parlement néerlandais à laquelle assistaient de nombreuses personnalités des pays du Benelux, des discours furent prononcés par Monsieur D.A.Th. van Ooijen, Président du Conseil interparlementaire consultatif de Benelux, Monsieur Tijn Declercq, Vice-Président du Conseil, Monsieur Andréas von Agt, Premier Ministre néerlandais, Monsieur Josy Barthel, Ministre luxembourgeois de l'Environnement, des Transports et de l'Energie, Monsieur Jacques Santer, Ministre luxembourgeois des Finances, du Travail et de la Sécurité sociale, Monsieur Wilfried Martens, Premier Ministre belge, Monsieur Max van der Stoep, Ministre néerlandais des Affaires Etrangères, et Monsieur Jean Defraigne, Président de la Chambre belge des Représentants. Relevons que du côté luxembourgeois Monsieur Léon Bollendorff, Président de la Chambre des Députés ainsi que les députés Monsieur Camille Hellinckx, Monsieur Joseph Eyschen, Madame Viviane Reding, Madame Astrid Lulling, Monsieur Jos. Lucius, Monsieur Marcel Schlechter et Monsieur René Van den Bulcke ont participé aux festivités. Notons encore qu'un Manifeste pour une relance du Benelux a été présenté par le rapporteur général, Monsieur Tijn Declercq, Vice-Président du Conseil interparlementaire consultatif de Benelux.

Nous reproduisons ci-après les discours prononcés par Monsieur Josy Barthel, Ministre de l'Environnement, des Transports et de l'Energie, au nom de Madame Colette Flesch, Ministre des Affaires Etrangères, Président du Comité de Ministres Benelux, et par Monsieur Jacques Santer, Ministre des Finances, au nom de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement.

Discours prononcé par Monsieur le Ministre Josy Barthel

Aujourd'hui m'échoit le grand honneur de participer en tant que représentant du Comité de Ministres de l'Union économique Benelux, à la célébration du 25^e anniversaire du Conseil interparlementaire consultatif de Benelux.

D'autres orateurs souligneront de manière plus approfondie et plus détaillée les activités du Conseil interparlementaire dans le cadre de la mission qui lui a été confiée par le Traité du Benelux.

Je voudrais pour ma part souligner ici le rôle particulièrement fructueux joué par le Conseil interparlementaire dans l'accomplissement de sa mission. Je rends hommage, au nom des trois Gouvernements, à la contribution efficace et bénéfique du Conseil qui, par ses avis, ses recommandations, ses observations et parfois ses critiques, a créé des prises de cons-

science utiles et s'est affirmé, tout au long de son existence, comme une institution essentielle et stimulante dans la vie de l'Union économique entre nos trois pays.

Sans entrer, comme je l'ai déclaré à l'instant, de manière plus approfondie dans l'histoire et les activités du Conseil interparlementaire, je voudrais saisir cette occasion solennelle pour vous livrer quelques réflexions sur l'évolution du Benelux.

Il est significatif que le réflexe de solidarité qui a animé les Gouvernements de nos trois pays pour rapprocher davantage leurs peuples s'est produit à un moment particulièrement grave et difficile de l'histoire.

C'est en effet, en 1944, lorsqu'il s'agissait de rassembler tous les efforts pour relever l'Europe de ses ruines et de bâtir un monde nouveau que s'est opéré le rapprochement de la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg sur la base d'une convention douanière ayant pour objet de promouvoir la coopération économique entre leurs pays.

Cette convention, de même que d'autres efforts de rapprochement déjà entrepris au moment de la grave crise économique des années trente, visait la libération progressive des échanges commerciaux intra-Benelux, l'unification systématique des politiques commerciales et monétaires des pays partenaires vis-à-vis des pays tiers et en particulier l'élaboration d'une politique commerciale commune à l'égard du monde entier.

Il faut reconnaître le courage et la clairvoyance des dirigeants politiques de l'époque qui ont fait œuvre de pionnier à des moments où les pays auraient pu être tentés de se replier chacun sur soi et d'essayer de se sortir seuls des difficultés qui les accablaient.

C'est cette politique clairvoyante d'ouverture qui s'est révélée la bonne puisque c'est elle qui a créé les conditions du prodigieux développement que nos trois pays ont connu dans la suite.

A l'époque que nous vivons actuellement avec l'ensemble des problèmes économiques, sociaux et financiers, de même qu'avec les incertitudes de la vie politique internationale, ne devrions-nous pas être amenés à réfléchir à nouveau sur les inspirations qui avaient animés nos Gouvernements responsables à d'autres époques difficiles et qui leur ont permis de sortir leurs pays de situations qui pouvaient par moments sembler insolubles.

Je veux dire que nous pourrions avoir intérêt à revenir à la source des motivations qui ont fait naître le Benelux et les Communautés européennes. En face de nouvelles politiques de protectionnisme et de repli sur soi-même qui commencent à nouveau à être prônées par certains comme remède aux difficultés, je pense que nos pays, riches de leur expérience et des résultats acquis, devraient prendre à nouveau conscience de l'intérêt majeur qu'ils ont, en tant qu'héri-

tiers d'une longue tradition libérale dans le domaine des échanges internationaux, à défendre partout la sauvegarde des conditions d'une concurrence mondiale saine et de combattre la résurgence des velléités protectionnistes si dangereuses pour un développement harmonieux de l'économie mondiale.

En unissant leurs voix, les pays du Benelux pourraient mieux se faire entendre et faire valoir leurs points de vues et leurs droits notamment lorsque sont préparés et fixés au niveau international les orientations et les objectifs politiques, économiques, financiers et sociaux qui déterminent l'avenir.

En renforçant leur cohésion et en restant fidèles à l'esprit d'initiative qui les ont inspirés dans le passé, les trois pays du Benelux réussiraient mieux à jouer dans la concertation internationale un rôle bénéfique pour la compréhension mutuelle et le rapprochement entre les nations.

Ce rôle pourrait se manifester plus spécialement dans l'élaboration de la politique économique et monétaire, dans la conception et l'organisation de la politique énergétique, dans la coordination des efforts visant à aboutir à la restructuration et l'innovation industrielle, ainsi que dans la recherche de solutions spécifiques aux problèmes d'ordre économique, social et financier que comporte la crise profonde qui nous préoccupe tous et dont nous sommes obligés de sortir.

La célébration du 25^e anniversaire du Conseil interparlementaire consultatif à laquelle nous sommes conviés aujourd'hui nous permet de prendre un instant de recul, de méditer sur les raisons de la stagnation constatée dans la réalisation de notre Union et de réfléchir aux impulsions et orientations nouvelles que les Gouvernements auront à donner à l'action future qui doit mener à l'achèvement des objectifs du Traité instituant l'Union économique Benelux.

Une première mesure concrète et importante est dès-à-présent prise dans cette direction grâce à la décision de principe de réunir une Conférence intergouvernementale avant la fin de l'année.

Nous attendons de cette rencontre des résultats significatifs, grâce notamment à l'apport du Conseil interparlementaire dont les avis, recommandations et résolutions et plus particulièrement le Manifeste présenté aux Gouvernements contribueront efficacement à la réussite d'une nouvelle tentative de relance du Benelux.

**Discours prononcé par Monsieur Jacques Santer,
Ministre des Finances, du Travail et de la
Sécurité sociale**

Monsieur le Président,

Faisant suite au discours que mon collègue, Monsieur Barthel, s'exprimant au nom de Madame Flesch, président du Comité de Ministres, a présenté devant votre Conseil, le gouvernement luxembourgeois m'a prié de prendre la parole aujourd'hui en son nom. C'est un grand honneur pour moi de pou-

voir le faire en présence d'éminents ministres des pays partenaires du Benelux et devant vous, membres du Conseil interparlementaire consultatif de Benelux.

Permettez-moi de commencer par féliciter chaleureusement votre Conseil à l'occasion de son 25^e anniversaire. Je suis d'avis qu'au cours des années écoulées votre Conseil a joué un rôle important dans la coopération entre nos trois pays, a pris de nombreuses initiatives et émis avec pertinence des critiques chaque fois que les gouvernements n'avaient pas fait suffisamment preuve d'énergie dans certains domaines ou, dans certaines circonstances, ne respectaient pas suffisamment les obligations résultant du Traité.

Monsieur le Président, ne parlons pas du passé puisque votre Conseil se tourne aujourd'hui par son manifeste, à juste titre vers l'avenir. Avec ses 17 recommandations, ce manifeste mérite, je crois, une mention toute spéciale. C'est un document solide qui, tout en étant réaliste, contient des éléments idéalistes. Il incite nos pays et certainement le gouvernement luxembourgeois, à réfléchir à la coopération Benelux et aux modalités de lui insuffler un nouvel élan.

En ma qualité de représentant du gouvernement luxembourgeois, je puis vous dire en général que nous adoptons une attitude très positive à l'égard de ce manifeste, comme nous avons toujours défendu une position constructive à l'égard de la coopération Benelux. Pour nous, qui sommes un petit pays, le Benelux est une pierre angulaire de notre politique. Il est vital pour nous de pouvoir compter sur deux bons amis, une amitié scellée par des liens historiques qui remontent au Moyen-Age.

Après cette introduction générale, je tiens à m'étendre à quelques aspects de notre coopération auxquels le gouvernement luxembourgeois attache une importance particulière et que votre Conseil a heureusement repris dans une large mesure dans son manifeste.

Tout d'abord, je voudrais m'arrêter à la libre circulation commerciale à l'intérieur de l'Union économique dans le contexte de la politique socio-économique et financière. Monsieur le Président, ce contexte a été riche d'enseignements pour le Benelux au cours de cette dernière année. C'est pourquoi je me réjouis de votre recommandation n° 2.

Votre Conseil sait que notre objectif a toujours été de simplifier et, dans une phase ultérieure, d'abolir toutes les formalités aux frontières intérieures. Je puis vous annoncer que la phase de la simplification sera achevée cette année-ci encore, de sorte que les transactions commerciales à l'intérieur du Benelux seront l'objet, au 1^{er} janvier 1983, d'une surveillance administrative moyennant un seul document, au moins en ce qui concerne la TVA, la statistique et le contrôle du change. Nous examinerons encore si et dans quelle mesure les formalités en matière d'accises pourront y être associées et aussi les modalités de simplification des formalités en matière de montants

compensatoires monétaires. J'en arrive ainsi au contexte politique, socio-économique et financier.

Nous vivons des temps difficiles. Chaque politique nationale entend faire face à la crise économique. Chaque gouvernement agit avec les moyens dont il dispose dans le contexte politique spécifique à chaque pays. C'est normal dans un monde démocratique dans lequel, il faut le reconnaître, nous avons le bonheur de vivre. Si toutefois la politique d'autres pays, avec lesquels une forme de coopération économique a été convenue, n'est pas suffisamment prise en considération, des problèmes se posent. C'est ainsi qu'a échoué l'unification des droits d'accise, parce que les pays ont eu recours à leur autonomie fiscale qui subsiste encore pour augmenter leurs recettes provenant de la perception des droits d'accise. Les écarts entre les taux se sont dès lors accentués à un point tel qu'il n'est pas possible de faire entrer en vigueur la Convention signée en 1972 et ratifiée exclusivement par le gouvernement luxembourgeois, y compris les protocoles modificatifs. Monsieur le Président, j'espère que les gouvernements des pays de Benelux auront le courage politique nécessaire pour essayer ensemble d'arriver à un consensus permettant de relancer l'unification des taux des droits d'accise (votre 3^e recommandation). Si, en effet, nous entendons réaliser l'objectif final, à savoir une libre circulation sans frontières et ainsi prouver à l'Europe ce que nous sommes en mesure de faire, nous devons être suffisamment réalistes et nous rendre compte qu'il faut se mettre à l'ouvrage dans le domaine des impôts indirects.

Aussi, je me félicite de l'attention que votre Conseil a consacrée à cette question dans sa recommandation n° 4. Il y a un autre aspect dans le contexte de la libre circulation et de la politique socio-économique et financière: la politique monétaire. Celle-ci a entraîné, en octobre 1981 et en février 1982, entre le florin néerlandais et le franc belgo-luxembourgeois des changements de parité qui ont nécessité l'instauration de formalités ayant trait aux montants compensatoires monétaires dans le domaine agricole.

Monsieur le Président, ce sont des drames qui n'auraient pas dû se produire et qu'une coordination mieux structurée des politiques budgétaires eusse pu éviter.

Et ainsi, Monsieur le Président, je touche à un problème fondamental: Celui de la nécessaire convergence plus grande des politiques macro-économiques. Les revers que nous avons subis dans un passé récent ne nous autorisent pas à négliger cet aspect de la coopération internationale. La politique que nous menons ne peut pas entraîner un démantèlement de l'acquis international. En ma qualité de ministre des Finances et conjointement avec votre Conseil, je me dois de faire un appel pour que tout soit mis en œuvre pour éviter que les événements récents ne se reproduisent.

Le hasard veut que, dans mon gouvernement, je gère aussi le portefeuille des Affaires sociales. Je sais donc, par expérience, que la partie demandante, les Affaires sociales, est très souvent en désaccord avec

la partie payante: les Finances. Le fait que je gère ces deux portefeuilles prouve non seulement la corrélation qui existe sur le plan national mais souligne aussi la nécessité d'essayer de mettre en œuvre une plus grande cohésion internationale entre les politiques économiques, sociales et financières. J'ai décidé avec mes collègues belge et néerlandais des Affaires sociales de promouvoir la réussite d'un deuxième Conseil social, économique et financier européen, sur base d'une bonne préparation dans le cadre du Benelux. Je puis vous annoncer, Monsieur le Président, que cette préparation dans le cadre du Benelux sera mise en route très prochainement sous l'impulsion du Collège des secrétaires généraux.

Vous voyez par conséquent que nous sommes disposés à rechercher ensemble une solution aux problèmes actuels. C'est le grand défi qui est maintenant lancé aux gouvernements. Nous relevons ce défi car ce n'est que si nous aboutissons ensemble à une solution qu'il existe des possibilités de progrès commun qu'une action purement nationale ne permettrait jamais de réaliser. La crainte d'un processus déflatoire cumulatif, pour autant qu'il ne se manifeste pas déjà, est très vive.

La surenchère entre les pays, accompagnée de certaines formes de protectionnisme, doit être évitée. Ce n'est possible que par une meilleure compréhension internationale.

A ce sujet, je pense tout d'abord à l'Europe, mais le processus décisionnel y est de plus en plus difficile en raison du nombre des participants. D'où l'important rôle stimulant que le Benelux devra continuer de jouer à l'avenir dans la poursuite de l'intégration européenne.

L'Europe compte sur cette action et nous nous devons de ne point décevoir cette attente. Il se pose à ce sujet aussi le problème que les grands pays de l'Europe ont tendance à déterminer la politique entre eux. C'est ensemble – et en tant que ministre du plus petit pays de l'Europe, je sais de quoi je parle – que les pays du Benelux doivent pouvoir y faire contre-poids non pas pour entraver le processus décisionnel entre les Dix mais pour l'améliorer. L'action commune vers l'extérieur permettra notamment d'éviter, dans l'évolution des économies nationales, des divergences qui ont contribué aux difficultés actuelles. Mais, je le répète, Monsieur le Président, c'est par un renforcement de la coordination des politiques sociales, économiques et financières à l'intérieur du Benelux que nous devons commencer.

Nous avons heureusement l'expérience nécessaire pour orienter nos efforts dans le sens souhaité. Nous avons plus d'une fois pris des initiatives non seulement lors de la création de l'Europe, mais aussi pour le bon fonctionnement de l'Europe. Le Benelux n'a-t-il pas jeté les bases du système monétaire européen actuel? Permettez-moi, Monsieur le Président, de remémorer un instant notre célèbre accord monétaire de 1971 (après la suppression de la convertibilité du dollar en or), les rapports du Belge Tindemans, du Néerlandais Spierenburg, du premier mi-

nistre luxembourgeois Werner et la contribution du Belge van Ypersele à la réalisation du SME.

Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention de conclure par un exposé technique concernant les facteurs qui conditionnent la croissance économique nécessaire dans une large mesure. Je crois pouvoir dire qu'est révolu le temps où nous croyions maîtriser sur le plan national le taux de croissance de nos économies. Nous menons depuis un certain temps déjà une politique restrictive qui, comme je l'ai déjà dit, présente de grands risques d'un processus déflatoire cumulatif. Moyennant une bonne coordination des politiques macro-économiques, la situation actuelle dans les différents pays serait certainement différente.

Dans le cadre de cette coordination, les effets — et mon pays les a douloureusement ressentis — d'une surenchère dans la prise de mesures monétaires restrictives pourraient être prévus et discutés. Cette coordination permettrait d'aboutir à un consensus, par lequel les pays riches occidentaux pourront faire face aux problèmes de balance des paiements et d'inflation, davantage par une politique des revenus que par l'instauration d'un cadre restrictif général.

Je suis convaincu, Monsieur le Président, que nous pourrions ainsi atteindre plus rapidement l'équilibre

interne et externe et que nous pourrions aussi arriver beaucoup plus rapidement à l'amélioration de la croissance économique.

De plus, nous pourrions accorder des crédits moins onéreux et à taux d'intérêt fixe aux pays en voie de développement, où les problèmes financiers ont pris une ampleur à la limite du tolérable.

Monsieur le Président, je conclurai en lançant un appel au Benelux pour un examen sérieux des possibilités de renforcer la coordination socio-économique et financière. A ce sujet, l'approche devra surtout être pragmatique, l'objectif constant à préserver l'essentiel: le rétablissement de la cohérence économique entre les trois pays.

L'abandon d'une parcelle de notre autonomie nationale me paraît un fait certain. La politique budgétaire — pour me limiter à cet exemple — a un impact si important sur nos relations internationales que nous sommes contraints d'intégrer même cette politique nationale par excellence de plus en plus dans la concertation internationale.

C'est en tout état de cause, Monsieur le Président, le souhait de mon gouvernement.

Je vous remercie.

La politique économique du Grand-Duché de Luxembourg vue par l'OCDE

La politique économique luxembourgeoise vise à la fois à assurer la restructuration de l'appareil productif en permettant de réduire le poids relatif de la sidérurgie et à maintenir les principaux équilibres macro-économiques. A cet égard, l'une des préoccupations majeures des autorités a été, en 1981, le risque d'un dérapage inflationniste provoqué par la diffusion, dans une économie très largement indexée et ayant un très fort contenu d'importations, de l'augmentation des prix à l'importation. C'est pourquoi, il a été décidé, en accord avec les partenaires sociaux, de modifier le système d'indexation des salaires et de bloquer les marges de profits tandis que différentes mesures de soutien à l'emploi et d'aides spécifiques à la sidérurgie étaient prises. La dévaluation du franc belge n'a pas été accueillie favorablement par les autorités luxembourgeoises qui considèrent qu'elle ne sera que de peu d'aide pour les principaux secteurs exportateurs (sidérurgie et secteur financier) mais par contre accentuera les tensions inflationnistes. Néanmoins, elles ont préféré préserver les acquis de l'Union Economique et ont dévalué le franc luxembourgeois d'un même montant. Pour éviter l'enclenchement d'une spirale prix-salaire, l'indexation a été partiellement suspendue pour 1982 et un blocage sélectif des prix a été décidé.

Politique budgétaire

Sur la base des estimations provisoires dont le détail a été établi en décembre 1981, le déficit budgétaire total pourrait avoir été de 3,8 milliards de francs (soit 2% de PNB) alors que le déficit prévu était de 1,8 milliard. Cette détérioration est entièrement imputable à des dépenses additionnelles, car le total des recettes a dépassé les prévisions malgré une moins value de 1,25 milliard de francs au titre des impôts sur les sociétés. Etant donné le ralentissement de l'activité économique, une bonne part de ces dépenses additionnelles présentait un caractère social et visait spécialement l'industrie sidérurgique. Environ 550 millions de francs de dépenses additionnelles ont servi à subventionner temporairement 80% des coûts salariaux des travailleurs de la sidérurgie employés dans la «division anti-crise» (DAC, cf. infra, section consacrée à la politique de l'emploi). En outre, 300 millions de francs d'aide temporaire ont été accordés au titre des investissements dans la sidérurgie. Des dépassements de dépenses se sont aussi produits au titre des postes suivants: salaires plus élevés que prévus dans le secteur public, relèvement des pensions de retraites minimales et augmentation des dépenses communales.

Le budget de 1982 a été voté en décembre 1981 et il se situe en-deçà de l'objectif à moyen terme qui consiste à aligner les dépenses de l'Etat sur la croissance du PNB nominal. D'après les prévisions, les dépenses augmenteront de $6\frac{1}{2}\%$ et les recettes totales de $7\frac{3}{4}\%$. Le budget accorde une place prioritaire à de nouvelles aides directes et indirectes en faveur de la restructuration industrielle. Il est prévu que l'investissement financé directement par l'Etat augmentera considérablement, mais il convient cependant de noter que la plus grande partie de l'investissement de l'Etat relève d'un poste extra budgétaire et est financée en partie par des fonds spéciaux en fonction du type d'investissement. Le déficit budgétaire, qui devrait être réduit de $\frac{1}{2}$ milliard de francs par rapport à celui qui avait été prévu pour 1981, doit être couvert en partie par un accroissement de l'emprunt et en partie par prélèvement sur la réserve budgétaire. Depuis 1979, cette réserve a progressivement diminué, en particulier à cause de l'augmentation de l'aide à l'industrie sidérurgique et de la progression ralentie des recettes fiscales provenant des bénéficiaires du secteur bancaire qui avaient contribué à la constitution de la réserve à la fin des années 1970. Les autorités luxembourgeoises estiment qu'une réforme budgétaire est maintenant nécessaire afin d'éviter un recours excessif au marché des capitaux ou, à défaut, à l'emprunt auprès de la Banque nationale de Belgique, possibilité qui n'a jamais encore été utilisée.

Politique de l'emploi

Le gouvernement luxembourgeois a pris plusieurs mesures importantes pour maintenir l'emploi malgré la baisse d'activité de l'industrie sidérurgique. Au moyen des ressources provenant du fonds de chômage, les pouvoirs publics ont subventionné les coûts salariaux pour les travailleurs inscrits à la DAC. Le pourcentage d'intervention a été porté à 20% en 1980, mais il est censé diminuer de deux points chaque année de manière à être ramené à 14% des coûts salariaux en 1983. Toutefois, en raison de la gravité de la crise en 1981, accentuée par la charge financière de la DAC pour l'industrie sidérurgique, l'intervention a été temporairement portée à 80% pour la période allant de juillet 1981 à février 1982, sous réserve d'un plafond de 600 millions de francs. Environ 2.000 travailleurs bénéficiaient de ce dispositif à la fin de 1981. Dans la sidérurgie, on a pu éviter de mettre un autre millier de travailleurs au chômage en leur donnant un emploi dans le cadre des «travaux spéciaux d'intérêt général». Comme ces mesures avaient un effet défavorable sur la mobilité de la main-d'œuvre, les conditions des prestations temporaires de réemploi ont été améliorées: le sidérurgiste ainsi réemployé perçoit 100% de son salaire précédent pendant les six premiers mois et est indemnisé à un taux légèrement dégressif par la suite. Au nombre des autres mesures en faveur de la mobilité de la main-d'œuvre figurent l'octroi d'une prime aux travailleurs qui acceptent d'être transférés dans une «in-

dustrie nouvelle», des aides en faveur du recyclage, la création de centres d'information sur l'emploi et une formule de pré-retraite. Enfin, l'accord tripartite de février 1982 a confirmé l'élimination graduelle de la DAC d'ici 1984.

Politique monétaire et secteur financier

En 1981, la politique monétaire a dans une large mesure été influencée par les fortes variations des taux de change. Sur le plan intérieur, les résidents ont augmenté leurs recours au crédit bancaire et réduit leurs actifs, de telle sorte que que l'excédent des banques à l'égard des secteurs non financiers a fortement fléchi au cours de 1981. Le crédit à la construction résidentielle fourni aux résidents a fait exception à cette tendance et reculé de 9% en valeur entre le troisième trimestre de 1980 et la période de 1981. Au total, avec la réduction de l'excédent de la balance courante, l'expansion de la masse monétaire (M 2) s'est ralentie pendant l'année. Les taux d'intérêt ont augmenté, bien que tant en termes nominaux que réels, ils restent plus faibles que ceux des pays voisins du Luxembourg. Le principe de la création d'un Institut monétaire luxembourgeois (IML) a été décidé au début 1981 dans le cadre du renouvellement de la Convention de l'UEBL. Cet institut devrait exercer la plupart des fonctions d'une banque centrale sauf sur deux points importants: il n'aura pas la faculté d'intervenir sur les marchés des changes pour stabiliser la valeur du franc, il ne sera pas habilité à accorder des crédits à l'économie. Toutefois, l'Institut est habilité à agir en qualité d'intermédiaire entre les banques luxembourgeoises et la Banque nationale de Belgique (BNB) dans le cas où ces banques souhaiteraient recourir aux facilités de rées-compte de la BNB.

L'activité bancaire a continué de se développer en 1981 malgré un ralentissement des créations d'établissements nouveaux. Le total des actifs bancaires libellés en francs luxembourgeois s'est accru de $31\frac{1}{2}\%$ au cours des douze mois se terminant en octobre mais une bonne part de cette progression apparemment considérable s'explique par une dépréciation importante du cours du franc sur le marché libre sur la base duquel s'effectuent les opérations en capital ($35\frac{1}{2}\%$ par rapport au dollar et 18%, 33%, et 8% respectivement par rapport au deutschemark, au franc suisse et au franc français au cours de 1981). Sur le marché des euro-monnaies, l'activité s'est ralentie en 1981 mais il ne semble pas que les banques luxembourgeoises aient perdu des parts de marché. Le marché des euro-obligations a continué de se développer en 1981, le Luxembourg gagnant des parts de marché, même sur la base d'une évaluation en dollars, malgré les variations du taux de change et la spécialisation relative du pays dans les obligations non libellées en dollars. Enfin, les banques ont diversifié leurs activités, par exemple dans des domaines comme la gestion de portefeuille de leur clientèle.

Les résultats de l'année 1981 du port de Mertert

En 1981, le port de Mertert a subi sa deuxième année consécutive de régression de son trafic. De 1.706.000 t en 1980, les transbordements sont retombés à 1.538.000 t en 1981, ce qui représente une baisse de 168.000 t ou de 9,9%.

Cette baisse des tonnages est la conséquence des résultats très moyens enregistrés au cours des trois premiers trimestres de l'année, notamment au cours du premier, qui a accusé à lui seul une baisse de 101.000 t. Par contre, le quatrième trimestre, comparé au trimestre correspondant de l'année 1980, a permis d'enregistrer une légère progression des tonnages de près de 19.000 t, soit 4,8%, et cela en dépit de l'hydraulicité très mauvaise de la Moselle en décembre.

La Société du Port Fluvial de Mertert S. A. a pu néanmoins confirmer à peu près les résultats financiers très satisfaisants réalisés en 1980: les bénéfices nets après impôts ont atteint 10.917.035,- francs contre 11.586.743,- francs en 1980. Ces résultats sont essentiellement la conséquence des conditions ayant prévalu sur les marchés monétaires: les taux d'intérêt élevés ont permis le placement des liquidités de la société avec un rendement intéressant. A noter encore que les péages portuaires ont pu être maintenus, en dépit de l'inflation, à leur niveau de 1977: ils sont restés inchangés pour la cinquième année consécutive.

Principaux facteurs ayant influencé l'activité portuaire

Est-il besoin de souligner que c'est la récession internationale et nationale (la production industrielle luxembourgeoise a diminué de 6,8% en 1981) qui est à l'origine de la régression des tonnages au port de Mertert ?

Les effets négatifs que la crise a exercés notamment sur des secteurs tels que la sidérurgie et le bâtiment, ont eu des retombées qui ont été sérieusement ressenties au port.

Aussi, la production sidérurgique luxembourgeoise a baissé de 17,9% en 1981. Mais contrairement à toute attente, ce n'est pas ce dernier phénomène qui est le principal responsable de la chute des transbordements portuaires. En effet, c'est un autre produit à vocation sidérurgique, mais indépendant de notre sidérurgie nationale, en l'occurrence la dolomie (extraite dans des mines situées à l'est de notre pays et exportée à la sidérurgie étrangère comme additif aux hauts-fourneaux) qui a baissé de plus de moitié et qui intervient à elle seule pour 69% dans le total des pertes de tonnage subies par le port en 1981.

Par contre, les transbordements effectués pour compte de la sidérurgie luxembourgeoise doivent être considérés comme satisfaisants, compte tenu du comportement d'ensemble de cette industrie en 1981. Certes, les tonnages sidérurgiques transitant via Mertert (exportations et importations confon-

dues) ont baissé de plus de 13.000 t, soit 2,2%.

Toutefois, cette baisse est insignifiante comparée à la baisse de la production (17,9%) et, exprimés en pourcents du tonnage total, les transbordements sidérurgiques ont même pu augmenter leur quote-part de 36% en 1980 à 39% en 1981.

Néanmoins, l'évolution relativement positive des transbordements sidérurgiques globaux n'est pas sans susciter un certain nombre d'observations en relation avec la structure de ces transbordements:

- Les importations de matières premières sidérurgiques ont baissé d'un cinquième et cette baisse n'a pu être limitée à ce niveau que grâce au fait que les importations de ferraille sont venues massivement suppléer les importations de minerais riches d'outre-mer, qui ont complètement cessé à Mertert.
- Les exportations de produits laminés et de demi-produits ont baissé de plus de 17%, soit 46.000 t. Si les exportations globales de produits sidérurgiques ont pu néanmoins progresser de plus de 2%, c'est grâce à l'augmentation très forte des exportations de produits sidérurgiques divers (+278%), notamment des scories Thomas, un sous-produit qui n'apparaît que sporadiquement dans les statistiques portuaires.

Parmi les autres facteurs qui ont défavorablement influencé l'activité portuaire en 1981, il y a lieu de relever la crise dans le secteur national et international du bâtiment (génie civil excepté), qui a été à l'origine de la baisse des tonnages enregistrés pour les importations de matériaux de construction (-5%) et surtout pour les transbordements de clinker (-19% à l'exportation, -8% à l'importation).

Enfin, il faudra citer l'hydraulicité franchement mauvaise de la Moselle en fin d'année. Des crues importantes et successives ont entraîné l'interruption fréquente de la navigation. Ainsi, la Moselle a été fermée à tout trafic fluvial pendant une dizaine de jours rien qu'au mois de décembre.

Analyse du trafic portuaire

Statistiquement, les transbordements 1981 se présentent comme suit:

Exportations:	874.724 t (-15,14%)
Importations:	663.800 t (-1,74%)
Total:	1.538.524 t (-9,83%)

Les chiffres ci-dessus n'incluent pas les tonnages portuaires à caractère purement terrestre pour un montant global de 7.953 t.

Exportations

Comme indiqué précédemment, la baisse substantielle des exportations (-15,14%) doit être attribuée en premier lieu au recul de la dolomie (-115.347 t soit 52,04%).

Le clinker a lui aussi baissé dans des proportions relativement importantes (-50.302 t soit 19,06%), ce qui est imputable à la crise du secteur bâtiment qui se fait sentir de plus en plus durement en Allemagne.

Par contre, les produits sidérurgiques ont connu une légère augmentation (+11.306 t soit 2,19%) et cela en dépit de la crise. Toutefois, la performance des différents postes qui composent ce groupe a été assez inégale: si les produits laminés ont évolué défavorablement (-17,43%), le laitier, e. a. grâce au laitier expansé, a pu se maintenir à peu près (-2,42%), et les produits sidérurgiques divers ont connu une progression spectaculaire (+ 62.609 t soit 278,68%) du fait de l'augmentation très forte des scories Thomas.

Importations

Les importations ont pu se maintenir plus ou moins au niveau de l'année 1980: -1,74%.

Les combustibles minéraux solides, en dépit du niveau très considérable déjà atteint en 1980, ont une fois encore légèrement progressé (+1,9%) et atteignent à l'heure actuelle 409.620 t, ce qui représente 26,62% du trafic total.

Les produits agricoles ont eux aussi progressé de 10.310 t, grâce aux engrais chimiques.

Régression par contre pour le Clinker (-8,21%), pour les matériaux de construction (-5,34%) et surtout pour les produits sidérurgiques (-25,14%). Les matières premières à destination de la sidérurgie luxembourgeoise ont diminué de 19.515 t soit 21,08%, suite à la disparition complète des minerais riches d'outre-mer des statistiques portuaires.

Pour la première fois depuis 1976, l'hémorragie du port pétrolier a pu être enrayerée: les transvasements, grâce surtout à l'adjonction d'un produit nouveau, l'essence, ont pu être stabilisés au niveau de 42.202 t (contre 42.355 t en 1980). Il existe des chances réelles que ce renversement de tendance va se poursuivre, voire s'intensifier en 1982.

Investissement et emploi

Parmi les investissements, il y a lieu de relever une fois encore le plan d'aménagement général du domaine portuaire, que le Conseil d'Administration a définitivement adopté le 19 novembre 1981. Il prévoit que sur les deux zones disponibles, dont chacune a une superficie de 5,5 ha à peu près, celle située du côté Mertert pourra être mise à la disposition de nouvelles industries désirables de s'implanter sur les bords de la Moselle et fournissant une contribution substantielle à l'activité portuaire. La deuxième zone, située du côté de Grevenmacher a été réservée à la sidérurgie luxembourgeoise.

Entretemps, le plan a été soumis pour information aux instances gouvernementales concernées.

En ce qui concerne l'emploi en 1981, l'on notera qu'en dépit d'une activité ralentie, il n'a pas varié par

rapport à l'année précédente: au 31 décembre 1981, l'ensemble des sociétés implantées dans le port ont occupé 76 personnes, dont 58 ouvriers et 18 employés.

Trafic sur la Moselle — Transports terrestres en relation avec le port

A l'image des principaux ports, la navigation sur la Moselle est en nette régression par rapport à 1980: mesuré à l'écluse de Coblenz, le trafic amont et aval n'a atteint que 10.273.000 t contre 11.659.000 t en 1980 ce qui représente une diminution de 11,88%. A l'écluse de Grevenmacher, le recul a été de 1.071.295 t soit 12,21%. Des bateaux transportant une charge totale de 7.699.000 t ont été éclusés, contre 8.770.000 t en 1980.

En 1981, les transports terrestres en relation avec le port ont été assurés à raison de 52,66% par les CFL, contre 55,7% en 1980.

Perspectives 1982

Une fois encore, les prévisions des augures économiques ne sont pas encourageantes: l'année 1982 ne sera guère meilleure que l'année 1981. Tout au plus nous laisse-t-on entrevoir la possibilité d'une très légère reprise de l'activité économique.

Quel sera le comportement du port dans cet environnement économique difficile ?

Une augmentation des transbordements ne peut être envisagée que difficilement. Les raisons en sont les suivantes:

- Si reprise il y a, il semble acquis qu'elle ne fera sentir ses pleins effets qu'au cours de la deuxième moitié de l'année.
- Une analyse sectorielle des principales branches d'activité en relation avec le port ne laisse que peu de place à l'optimisme.

Certes, la sidérurgie se voit accorder des prix plus élevés, mais ces derniers n'ont pu être obtenus que grâce à une discipline relativement stricte au niveau de la production, qui, une fois encore, risque de ne guère progresser en 1982.

Par ailleurs, les tonnages de sous-produits sidérurgiques, tels que les scories Thomas et peut-être aussi le laitier, pourraient eux-aussi — e. a. pour des raisons techniques — subir une baisse en 1982.

Ensuite, la crise du bâtiment qui persistera, sinon s'aggravera en 1982, ne permettra guère une reprise des matériaux de construction et du clinker.

Seuls, les combustibles minéraux solides et surtout les produits pétroliers sont à peu près certains de dépasser les tonnages de 1981. Mais sera-ce suffisant pour compenser les pertes probables enregistrées ailleurs ?

De ce fait, l'hypothèse la plus probable pour 1982 semble résider dans une quasi-stagnation, voire même une légère régression des tonnages.

Comparaison 1981/80 des tonnages par produits

	1981	1980	diff. %
Tonnage total	1.538.524	1.706.321	- 9,83
Nombre de bateaux	1.488	1.712	-13,08
EXPORTATIONS			
produits sidérurgiques	527.211	515.905	+ 2,19
dont: - laminés et demi-produits	216.492	262.189	-17,43
- laitier	225.644	231.250	- 2,42
- divers	85.075	22.466	+278,68
dolomie	106.322	221.669	-52,04
clinker	213.639	263.941	-19,06
produits agricoles	16.971	17.504	- 3,05
divers	10.581	11.760	-10,03
Total	874.724	1.030.779	-15,14
Nombre de bateaux chargés	830	1.037	-19,96
IMPORTATIONS			
produits sidérurgiques	74.010	98.867	-25,14
dont: - matières premières	73.043	92.558	-21,08
- produits finis et demi-produits	967	6.309	-84,67
combustibles minéraux solides	409.620	401.989	+ 1,90
produits pétroliers	42.202	42.355	- 0,36
matériaux de construction	61.407	64.873	- 5,34
clinker	37.225	40.556	- 8,21
produits agricoles	27.468	17.158	+60,09
divers	11.868	9.744	+21,80
Total	663.800	675.542	- 1,74
Nombre de bateaux chargés	658*	675	- 2,52

* dont 244 ont repris un chargement

Extrait du rapport du Conseil d'Administration de la Société du Port Fluvial de Mertert.



Imprimerie Linden, Luxembourg-Gasperich